



Développement du secteur Chauveau – Plan particulier d'urbanisme (PPU)

Rapport d'étape de la démarche de participation publique

Déposé au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
8 mai 2024

Table des matières

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique sera produit. Le présent document se veut un rapport d'étape sur la première phase de consultation, soit les activités réalisées de février à avril 2024. Dans ce document, les informations sont présentées de la façon suivante :

Développement du secteur Chauveau – Plan particulier d'urbanisme	1
Renseignements sur le projet	3
Participation	3
Membres du conseil municipal	3
Personnes-ressources	3
Démarche de participation publique	3
Diffusion de la démarche de participation publique	5
Activités de participation avec les citoyens (mars-avril 2024)	5
Activités de participation avec des groupes ciblés (février-avril 2024)	5
Bilan des premières activités de participation publique	6
Milieux naturels et corridors de biodiversité	6
Aires d'affectations – Secteurs résidentiels et industriels	8
Cadre bâti (résidentiel et industriel)	9
Mobilité	10
Espaces publics et parcs	11
Autres	12
Rapports et mémoires	12

Renseignements sur le projet

La Ville de Québec invite les citoyens à des activités de participation publique en lien avec le développement futur du secteur Chauveau.

La municipalité souhaite aller de l'avant avec des aménagements conciliants pour le secteur Chauveau afin de répondre aux besoins d'espaces industriels et d'innovation, tout en préservant les milieux naturels d'intérêt sur le territoire. Il est également souhaité d'aménager des milieux de vie durables et d'offrir une diversité de lieux de résidence pour tous les types de ménages, en cohérence avec la Vision de l'habitation. Le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'Agglomération de Québec (PRMHH) cible d'ailleurs cette zone pour que le développement économique se fasse en conciliation avec la conservation des milieux naturels en place.

Le secteur visé concerne une partie du quartier des Châtels. Il est délimité par l'autoroute Henri-IV à l'ouest ainsi que les terrains de l'Espace d'innovation Chauveau de la phase 1 au sud.

Participation

Membres du conseil municipal

- **M^{me} Marie-Josée Asselin**, vice-présidente du comité exécutif et responsable du développement durable et des milieux naturels et de la biodiversité, conseillère municipale du district de Loretteville-Les Châtels
- **M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc**, membre du comité exécutif responsable de l'urbanisme et responsable de la démarche de participation publique pour le PPU du secteur Chauveau

Personnes-ressources

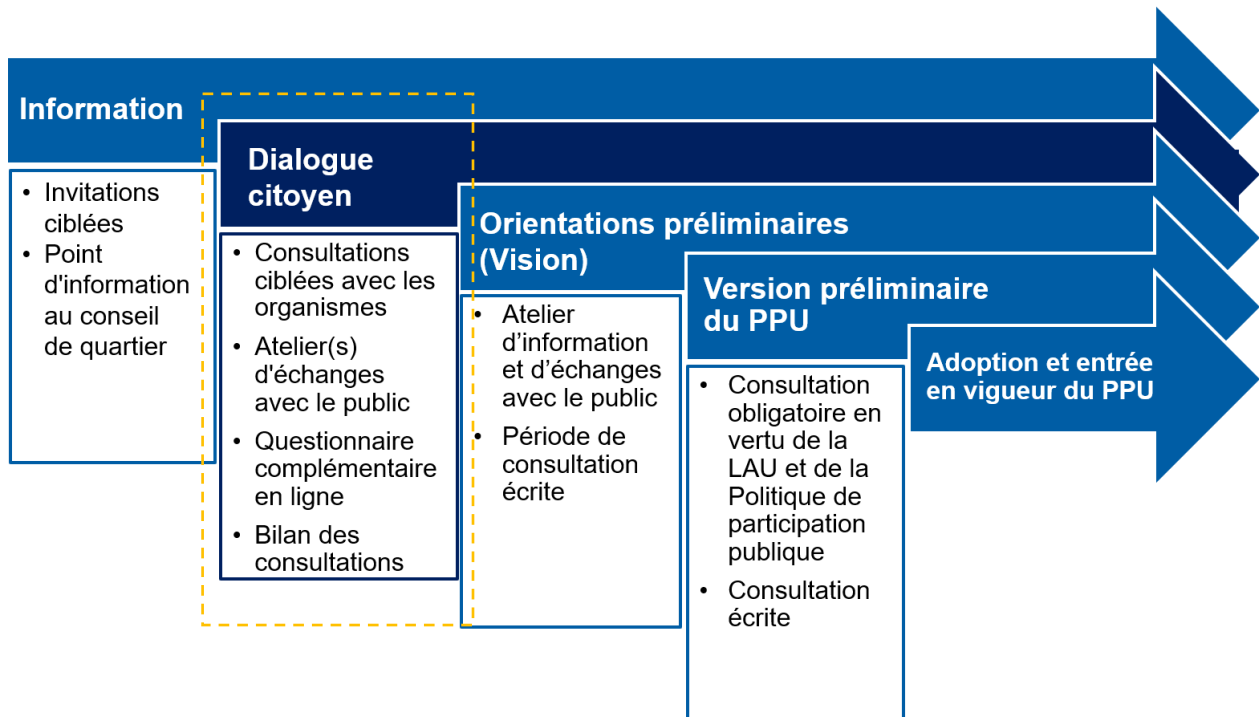
- **M. Guillaume Langevin**, conseiller en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- **M^{me} Rose Pichette**, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Coordination de la démarche de participation publique

- **M^{me} Alexandra Mauger**, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Démarche de participation publique

Tout au long de la démarche de participation publique qui accompagne l'élaboration du Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Chauveau, les citoyens ont plusieurs occasions pour poser leurs questions et formuler des recommandations, en conformité avec la Politique de participation publique de la Ville.



Limites et portée de la démarche de participation publique

Dans le cadre du projet de développement du secteur Chauveau, la Ville a mandaté le *Service des relations citoyennes et des communications* pour proposer et coordonner une démarche complète de participation publique.

Le mandat de consultation publique donné est d'offrir des occasions concrètes et significatives aux citoyens de se prononcer sur le développement du secteur Chauveau et rapporter ces propos tant à l'appareil administratif que politique. La démarche de participation publique accompagne la démarche d'élaboration du plan particulier d'urbanisme et la prise de décisions par le conseil municipal.

Les premières activités de consultation ont été menées dans le cadre de la phase de **dialogue citoyen ou encore de participation active**. Cela veut dire que le projet étudié n'est pas encore un projet de modifications réglementaires. Il s'agit donc du moment où les recommandations des citoyens ont le plus de portée.

« mesure de participation active » : toute mesure qui vise à engager activement les personnes intéressées et à leur reconnaître la possibilité de fournir un apport dans le processus décisionnel relatif à un acte, notamment en contribuant à l'identification d'enjeux, à la définition d'options, à l'évaluation de scénarios ou à la formulation de recommandations, et ce, dans le contexte d'une interaction entre les personnes intéressées, les représentants de la municipalité et tout autre intervenant

- ❖ [Politique de participation publique](#) de la Ville de Québec

Les consultations ont été menées dans un contexte où plusieurs ont exprimé de la déception face au fait qu'une cible de conservation de 100 % des milieux naturels ne faisait pas partie des scénarios envisagés.

Dans le respect du mandat de consultation publique, un travail d'analyse a été réalisé afin d'orienter l'équipe sur la vision de développement et de conservation considérant qu'une cible de conservation de 60 à 70 % pour l'ensemble du territoire du PPU avait été identifiée.

Diffusion de la démarche de participation publique

- ✓ Communiqué de presse
- ✓ 5 000 avis en porte-à-porte
- ✓ Invitations ciblées
- ✓ Visuel sur le réseau d'écrans de la Ville (arrondissements concernés)
- ✓ Actualités d'arrondissement (Des Rivières et La Haute-Saint-Charles)
- ✓ [Page web](#)

Activités de participation avec les citoyens (mars-avril 2024)

Activité	Date	Lieu	Participation
1. Atelier d'échanges	20 mars	Centre de formation professionnel de Neufchâtel	Environ 150 personnes
2. Atelier d'échanges	26 mars	Centre de formation professionnel de Neufchâtel	80 personnes
3. Questionnaire en ligne complémentaire aux ateliers	22 mars au 3 avril	En ligne	78 personnes
4. Questionnaire en ligne	22 mars au 3 avril	En ligne	30 personnes

Activités de participation avec des groupes ciblés (février-avril 2024)

Activité	Date (2024)	Lieu	Participation
5. Atelier sur les corridors de biodiversité et leur mise en valeur	22 février	Édifice Andrée-P. Boucher (1130, route de l'Église)	54 personnes issues de 17 organisations différentes

Un atelier initialement prévu le 23 avril 2024 avec des parties prenantes pour tous les volets du PPU a dû être reporté, alors que plusieurs organisations n'étaient pas disponibles. Les acteurs identifiés seront rencontrés en plus petits groupes entre mai et juin 2024.

Bilan des premières activités

Les premières activités de cette démarche de participation publique ont permis de dégager l'équipe de projet qui pourra intégrer à ses réflexions quant à la proposition préliminaire d'aménagement pour le secteur Chauveau. Les constats sont structurés selon différentes thématiques du PPU pour le secteur Chauveau : conservation des milieux naturels, vocations et usages, cadre bâti, mobilité, domaine public et espaces verts.

Limites des constats

Chaque propos prononcé dans le cadre des consultations a été lu par l'équipe de projet et a fait l'objet d'une analyse. L'élaboration du PPU requiert toutefois de synthétiser les commentaires des participants et de faire des regroupements thématiques afin de dégager de grands constats. Les propos sont donc présentés sous une forme synthétique et non de manière exhaustive.

Milieux naturels et corridors de biodiversité

La Ville se donnant le défi de « développer autrement » et de structurer les secteurs à développer en fonction de corridors de biodiversité¹, la question de la protection et de la conservation des milieux naturels a été au cœur des échanges avec les participants. Les résidents du secteur ont exprimé leur attachement à ce site, où l'on retrouve des sentiers pédestres et une diversité de milieux naturels.

Coups de cœur

- Les boisés du secteur Chauveau constituent le plus grand coup de cœur des citoyens, incluant les boisés matures, les peuplements avec potentiel acéricole, les peuplements composés de peupliers, de pruches matures, d'épinettes et de pins, d'ormes ou d'arbres centenaires et un grand saule.
- Certaines composantes des milieux naturels sont mentionnées telles que : la flore, les fougères, les prairies, le champ d'asclépiade, les saules, le corridor du parcellaire et les milieux humides.
- Les milieux naturels localisés dans les secteurs nord, nord-ouest du site.
- Les cours d'eau sont mentionnés à de nombreuses reprises, particulièrement le ruisseau du Mont-Châtel.
- Les aménagements présents sur le site : les sentiers, l'accès au bassin de l'Astrolabe et l'ancienne cabane de Roger.

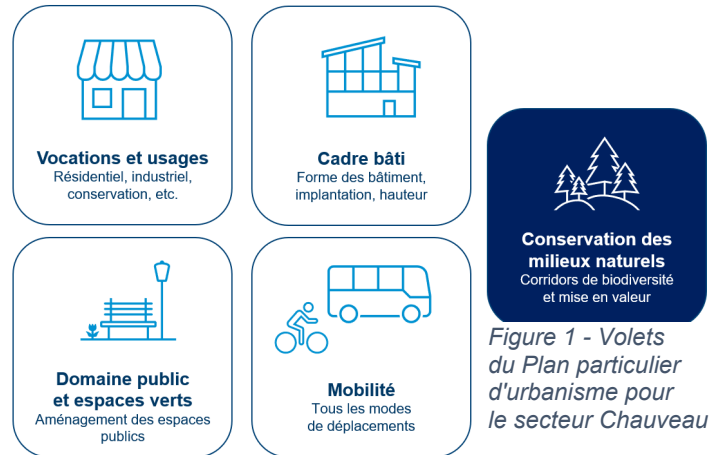


Figure 1 - Volets du Plan particulier d'urbanisme pour le secteur Chauveau



Figure 2 - Proposition de corridors de biodiversité telle que présentée entre février et avril 2024

¹ Espaces de conservation composés des milieux de plus grande valeur écologique ou sociale ainsi que les milieux qui les unissent (présentation du 20 mars 2024)

- La diversité de la faune, incluant la présence d'oiseaux, de poissons et de cerfs de Virginie.
- La tranquillité des lieux, leur proximité et leur importance pour la santé sont également appréciées et constituent un attrait pour certains citoyens.

Éléments positifs de la proposition de corridors de biodiversité

- La volonté de la Ville de conserver une majorité du site a été saluée.
- La proposition a rassuré certains participants au niveau notamment de la cible de conservation (qualifiée par plusieurs de minimum à atteindre ou même d'irréaliste).
- L'inclusion de certains milieux naturels dans la proposition a également été saluée par certains participants, notamment :
 - les milieux d'intérêt, dont le ruisseau du Mont-Châtel qui borde l'autoroute;
 - les peuplements avec potentiel acéricole;
 - les ruisseaux;
 - l'opportunité d'optimiser le corridor d'Hydro-Québec par un projet-pilote sur la biodiversité ou de maintenir des corridors dans un axe est-ouest;
 - l'inclusion d'une grande proportion de boisé;
 - l'inclusion des sentiers à formaliser;
 - des corridors d'une bonne largeur.
- Enfin, l'importance de pérenniser la conservation des milieux naturels, notamment via un statut de protection officiel, a été soulignée.

Éléments à améliorer

- **La cible de conservation** a fait l'objet de plusieurs critiques :
 - Par son manque de précision, par exemple à savoir si elle inclut des sites qui n'étaient pas développables de toute façon (comme le corridor Hydro-Québec ou les bassins de rétention).
 - Le fait que l'option d'une conservation intégrale n'était pas sur la table.
 - La conservation minimale et de façon ferme d'au moins 70 % du site.
 - Le fait qu'elle ne serait pas réaliste puisque le secteur est majoritairement situé en terrain privé.
- **La fragmentation des milieux naturels** est une préoccupation qui a également été largement abordée. Des participants souhaitent que les corridors de biodiversité soient conservés de façon à éviter la fragmentation du milieu, notamment pour préserver la biodiversité, les habitats ainsi que les espaces fonctionnels pour la circulation de la faune. Il faudrait :
 - Documenter la faune;
 - Prévoir une traverse sous l'autoroute pour la faune;
 - Revoir la proposition des corridors de biodiversité.
- Le fait de considérer un couloir élargi situé en marge de la **ligne d'Hydro-Québec comme un corridor de biodiversité** est questionné par certains;
- Souhait qu'une plus grande proportion de milieux humides, voire la totalité, soit conservée, en cohérence avec les objectifs du [Plan régional des milieux humides et hydriques](#) de l'Agglomération de Québec (PRMHH);
- Aussi, des préoccupations ont été soulevées à l'égard de la conservation des arbres et le maintien/augmentation de la canopée dans le quartier des Châteliers, l'effet du remplacement possible d'arbres matures par des plantations;
- Le besoin d'un reboisement de certains secteurs, et des bassins de rétention;

- Le maintien de zones tampons naturelles est également souhaité;
- La protection des cours d'eau et d'une bande élargie, bien au-delà de la réglementation, en marge des cours d'eau est souhaitée;
- La protection du **champ d'asclépiade** est également recommandée;
- La **restauration du ruisseau du Mont-Châtel** a été soulevée comme opportunité;
- L'importance de maintenir l'accès au site (notamment au ruisseau Sainte-Barbe).

Aires d'affectations – Secteurs résidentiels et industriels

À partir de la proposition de corridors de biodiversité, les participants ont été invités à formuler des recommandations quant aux aires plus propices à accueillir du développement résidentiel ou industriel, ou encore, à faire l'objet de mesures de conservation.

Mentionnons que pour plusieurs citoyens, il était confrontant de devoir formuler des recommandations, alors qu'ils souhaitaient plutôt que le site soit conservé dans son entièreté. Ils ont dit participer parce qu'ils trouvaient important que le développement éventuel reflète leurs attentes en matière de développement résidentiel ou industriel.

D'autres ont évoqué que l'acceptabilité sociale du projet ne pouvait être atteinte que si le développement était exclusivement résidentiel. Plusieurs participants n'étaient pas convaincus des besoins en développement industriel de la Ville et pensent que d'autres solutions devaient être envisagées avant de le faire dans des milieux naturels.

Vocations – développement résidentiel, industriel ou conservation

- Une majorité de citoyens a recommandé la fonction résidentielle pour le secteur nord-est.
- Une majorité de citoyens a également choisi la fonction industrielle pour le secteur sud-est.
- Pour les secteurs situés à l'ouest, une majorité de citoyens participants a opté pour la conservation des milieux naturels.
- Pour le secteur B2, les participants sont partagés dans le choix entre la vocation résidentielle et la conservation des milieux naturels.
- Particularités :
 - Proposition d'étudier le développement de la zone limitrophe A1 plutôt que la A2 afin de limiter la fragmentation des milieux naturels.
- Proposition de consolider l'industriel de façon à limiter ces usages au sud de la ligne d'Hydro-Québec.

Usages – besoins en services

- Demande marquée pour une offre en agriculture urbaine (11) et pour une nouvelle garderie, notamment pour les travailleurs (11).
- L'offre en logements sociaux et abordables est également à prioriser (12).
- D'autres propositions, comme les commerces de proximité, d'équipements de loisirs, une résidence pour personnes ont aussi fait partie des besoins identifiés.
- D'autres ont cependant rappelé une offre commerciale déjà présente dans le secteur (boulevard de l'Ormière et le carrefour Neufchâtel).

Cadre bâti (résidentiel et industriel)

Afin de cerner l'idéal des participants en matière de développement résidentiel et industriel, des images d'ambiance ont été soumises au vote. Des recommandations générales quant au milieu de vie et au milieu de travail ont également pu être captées.

Milieu de vie (résidentiel)

- Les ambiances favorites pour les milieux de vie sont celles illustrées en B, C et F, qui représentent des quartiers de moyenne densité et de produits familiaux.



Figure 3 - Suggestions d'ambiance de type résidentiel soumises à la consultation

- Relativement aux ambiances de milieu de vie, les citoyens rappellent l'importance d'une offre résidentielle diversifiée (gabarits, type de logements, abordabilité), ainsi que l'importance de la qualité architecturale (mesures innovantes, écoquartier, toits verts, etc.). Plus concrètement :
 - Certains citoyens préfèrent le plus petit gabarit, comme la maison unifamiliale et des maisons de ville pour assurer une continuité avec les milieux résidentiels existants;
 - Pour d'autres, il est souhaité des gabarits compacts de moyenne densité avec des bâtiments de 4 à 5 étages et sous un modèle d'écoquartier (services et aménagements communs, verdure, toits verts, etc.);
 - L'importance d'une offre diversifiée comprenant des unités abordables a également été mentionnée afin d'avoir une certaine mixité avec une offre de commerces et de services.

Milieu de travail (secteur industriel)

Il est à noter que certains citoyens ont préféré ne pas se prononcer sur leurs préférences en matière de développement industriel parce qu'ils sont opposés à ce type de développement pour le secteur Chauveau. Ce volet a donc fait l'objet de moins de recommandations particulières.

- Les ambiances préférées par les citoyens pour les milieux de travail sont H (18) et I (7), représentant un milieu intégrant des composantes naturelles et des espaces publics.



Figure 4 -
 Suggestions
 d'ambiance de type
 résidentiel soumises à
 la consultation

- Parmi les commentaires reçus sur les ambiances en milieu de travail, les participants demandent des exemples intégrant davantage de verdure et de mesures innovantes, notamment :
 - Des citoyens demandent d'exiger des toits verts, de limiter l'imperméabilisation du sol par les aires de stationnement, de viser des certifications LEED pour la conception des bâtiments, etc.
 - Certains participants souhaitent limiter l'imperméabilisation du sol en prévoyant plus de hauteur pour les bâtiments et d'intégrer des espaces communs pour générer des milieux de travail plus attractif.
 - De manière générale, les participants ont exprimé la préoccupation à l'effet que les activités industrielles soient sans nuisances.

Mobilité

Il a été demandé aux participants de partager leur idéal en matière de mobilité sur le site, avec des questions générales à savoir où devraient être situés les différents liens de mobilité à l'intérieur du site et les connexions à prévoir avec les secteurs voisins. Comme l'ont soulevé certains participants, il n'était pas aisé de se prononcer sur un schéma définitif, alors que la configuration des zones de développement est encore floue à cette étape de planification. Cependant, des éléments incontournables, des idéaux et des inquiétudes ont pu être identifiés et pourront nourrir les réflexions à venir pour préciser le volet mobilité du PPU.

Pour en faciliter l'analyse, les données recueillies ont été catégorisées à la fois selon le mode de transport désigné et les infrastructures, les modes de déplacement privilégiés et les priorités ou inquiétudes citoyennes quant à la mobilité plus largement.

Trafic, circulation de transit et milieux naturels

Le développement du secteur Chauveau inquiète les citoyens quant à l'augmentation possible de la circulation dans les différentes rues avoisinantes et de l'effet potentiel sur la sécurité routière. L'impact environnemental de la création d'un axe de circulation nord-sud sur les milieux naturels et les corridors de biodiversité constitue un enjeu majeur pour de nombreux citoyens, notamment pour ce qui est du camionnage qui devrait être limité, voire interdit.

Aménagement de voies de circulation à l'intérieur du site

Les propositions quant aux futures voies à aménager à l'intérieur du site ne font pas consensus. Les commentaires évoquent les éléments suivants :

- En faveur de l'ajout d'un axe de circulation nord-sud notamment pour éviter l'ajout de circulation sur les boulevards du secteur.
- Contre l'ajout d'un axe de circulation, principalement pour la protection des milieux naturels et pour ne pas retrouver un boulevard en milieu résidentiel.
- Les connexions entre les différents secteurs ne sont pas souhaitées en raison de l'impact sur les corridors de biodiversité.
- Limitation de la circulation de transit.
- Miser sur des axes de taille réduite.
- Les rues locales à caractère résidentiel avec verdissement sont préférées aux artères ou collectrices de type boulevard urbain.
- Éviter le camionnage dans les secteurs résidentiels et naturels.

Inciter à la mobilité durable

Le transport en commun, la mobilité active et la mobilité partagée ont aussi fait l'objet de commentaires et de propositions pour inciter à la mobilité durable :

- Une meilleure desserte en autobus pour le secteur dès le développement, avec une bonne fréquence et des destinations multiples
- Des propositions d'offre de mobilité active et partagée touchent les services d'autopartage et de vélos en libre-service alors que la prépondérance de l'auto est par ailleurs aussi soulignée.
- L'aménagement de stationnements doit permettre d'en minimiser l'impact au sol, la mutualisation et la création de stationnements étagés font partie des solutions proposées.

La question de favoriser et prioriser la mobilité active est un élément phare qui est ressorti des consultations :

- Le maintien des sentiers piétonniers récréatifs existants, accessibles au public, en complément de pistes cyclables qui permettraient de relier le secteur avec les quartiers voisins est souhaité.
- Un axe nord-sud est privilégié comme lien de mobilité active en considérant y inclure une potentielle desserte de transport en commun.
- La cohabitation entre les différents modes de transport motorisés et actifs est une préoccupation tant pour le secteur que pour les quartiers environnants.

Nous comprenons que plusieurs citoyens rêvent d'un milieu de vie et de travail très axé sur la mobilité active, voire où la voiture n'a pas accès.

Espaces publics et parcs

La thématique des espaces publics et des parcs n'a pas été abordée de front dans cette phase de consultation, car l'équipe de projet a besoin que la réflexion sur les aires de développement et de conservation soit plus avancée. Cependant, spontanément, plusieurs propositions sont ressorties. Elles pourront guider l'équipe lors des prochaines étapes :

- Maintenir l'accès public aux secteurs naturels et que les sentiers demeurent en place.

- Conserver et optimiser les sentiers naturels existants, avec une attention particulière pour assurer l'accessibilité universelle.
- Créer des initiatives éducatives et de concert avec les écoles primaires situées au pourtour du site.
- Proposer des activités de plein air urbain :
 - Marche;
 - Vélo (utilitaire, à roues surdimensionnées, de montagne, de route);
 - Raquette;
 - Ski de fond.
- Maintenir les accès aux ruisseaux.
- Avoir des parcs canins.
- Prévoir des jeux d'eau.
- Créer un parc régional naturel.

Autres

Plusieurs recommandations citoyennes ne cadrant pas précisément dans le mandat de consultation ont été soulevées dans le cadre des consultations. Par souci de transparence, en voici un résumé :

- Proposer un moratoire de cinq ans pour le développement du site ou encore le transformer en parc régional naturel.
- Densifier l'espace d'innovation Chauveau (phase 1), au niveau notamment des surfaces de stationnement et également verdir les toits.
- Densifier les espaces industriels et commerciaux existants (par exemple le carrefour Neufchâtel ou le parc industriel Armand Viau) et occuper les locaux vides avant de construire de l'industriel dans les milieux naturels du secteur Chauveau.
- Concentrer et densifier l'offre commerciale sur le boulevard de l'Ormière.

Rapports et mémoires

Les rapports des différentes mesures de consultation sont disponibles sur la page web du projet, de même que les lettres et mémoires déposés dans le cadre de cette première phase de participation publique. Il est possible de consulter les rapports suivants :

- Compte-rendu de l'atelier sur les corridors de biodiversité et leur mise en valeur;
- Compte-rendu des ateliers d'échanges des 20 et 26 mars 2024, incluant les données colligées par l'entremise du formulaire en ligne est reçu par courriel;
- Rapport du questionnaire en ligne (pour les personnes qui n'avaient pas participé aux ateliers d'échanges).

Réalisation du rapport

Date

2 mai 2024

Réalisé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques
Service des relations citoyennes et des communications

Développement du secteur Chauveau - Plan particulier d'urbanisme de biodiversité et la mise en valeur

Dialogue citoyen - Atelier sur les corridors de biodiversité et la mise en valeur

Activité de participation publique

Atelier d'échanges

Date et heure

Jeudi 22 février 2024, 9 h – 16 h

Lieu

Édifice Andrée-P.-Boucher. 1130, route de l'Église - Salle du conseil

Nombre de personnes présentes : 54

Contenu du rapport

Participation	2
Membres du conseil municipal	2
Animation principale	2
Personnes-ressources	2
Organisations participantes	2
Contexte de l'activité	3
Méthodologie	4
BLOC A - Corridors de biodiversité et espaces de conciliation	4
Activité 1. Portraits environnementaux des sites	4
Activité 2. Esquisse préliminaire de corridors de biodiversité	4
Activité 3. Plénières	5
Activité 4. Bonification de l'analyse préliminaire des corridors de biodiversité	5
BLOC B - Occasions et moyens de conservation : vos idées!	5
Activité 5. À VOUS LA PAROLE!	5
Résumé des échanges	6
Questions de précision posées en cours de journée	6
Activité 1. Portrait environnemental du secteur Chauveau	7
Activité 2. Esquisse préliminaire de corridors de biodiversité	8
Activité 3. Plénières	9
Activité 4. Bonification de l'analyse préliminaire des corridors de biodiversité	9
Activité 5. Occasions et moyens de conservation	10

Participation

Membres du conseil municipal

- **M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc**, membre du comité exécutif responsable de l'urbanisme et responsable de la démarche de participation publique pour le PPU du secteur Chauveau
- **M^{me} Marie-Josée Asselin**, vice-présidente du comité exécutif et responsable du développement durable et des milieux naturels et de la biodiversité, conseillère municipale du district de Loretteville-Les Châtel
- **M. Louis Martin**, conseiller municipal du district de Cap-Rouge-Laurentien

Animation principale

- **M^{me} Alexandra Mauger**, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Personnes-ressources

- Pour le secteur Chauveau :
 - **M. Guillaume Langevin**, conseiller en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
 - **M^{me} Julie Deslandes**, conseillère en environnement, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
 - **M^{me} Rose Pichette**, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
 - **M^{me} Marie-Line Pedneault**, cheffe d'équipe – développement durable, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
 - **M^{me} Nathalie Cournoyer**, conseillère en urbanisme, Gestion du territoire
 - **M. Dominic Aubé**, conseiller en environnement, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Organisations participantes

L'invitation avait été tendue à des organismes œuvrant en conservation et protection des milieux naturelles, des experts avec des connaissances particulières des sites étudiés et des experts citoyens, incluant les promoteurs et des résidants du secteur. Les entités suivantes étaient présentes :

- Amis du boisé des Châtel
- Canards Illimités Canada
- Capitale Nature
- Communauté métropolitaine de Québec
- Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge
- Conseil de quartier de l'Aéroport
- Conseil de quartier des Châtel
- Conservation de la nature Canada
- Englobe
- Environnement et Changement climatique Canada
- GKC Architectes (pour le groupe Immostar)
- Groupe Dallaire Inc.

- Immostar
- MEC Consultants
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- Rousseau Lefebvre

Contexte de l'activité

En décembre 2023, la Ville de Québec annonçait qu'elle souhaitait aller de l'avant avec des aménagements conciliants pour les secteurs Chauveau et sud de l'aéroport afin de répondre aux besoins d'espaces industriels et d'innovation, tout en considérant la présence de milieux naturels d'intérêt en vue de protéger des corridors de biodiversité et de mise en valeur.

Le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'Agglomération de Québec (PRMH) cible d'ailleurs ces zones pour que le développement économique se fasse en conciliation avec la conservation des milieux naturels en place.

Pour y parvenir, la Ville propose d'élaborer des plans particuliers d'urbanisme (PPU).

Dans le cadre de la première phase des démarches de participation publique accompagnant l'élaboration des PPU, la Ville souhaitait solliciter des expertises ciblées dans le cadre d'un atelier participatif portant sur le volet des corridors de biodiversité et leur mise en valeur. L'activité était commune pour les deux sites, bien que le présent rapport se concentre sur les résultats pour le secteur Chauveau. Un deuxième rapport sera rendu disponible pour les résultats du secteur sud de l'aéroport.



Objectifs de la rencontre

- Présenter, valider et compléter le portrait environnemental des sites Chauveau et sud de l'aéroport;
- Identifier les enjeux particuliers et les éléments clés à considérer dans la planification de l'aménagement de ces espaces;
- Amorcer la réflexion sur les orientations concernant l'aménagement de ces espaces;
- Identifier des occasions de projets de conservation et d'acquisition.

Résultat attendu

Parvenir à une compréhension commune des enjeux environnementaux liés aux sites ciblés par les démarches des plans particuliers d'urbanisme (PPU).

Méthodologie

Alors que les participants ont été divisés en sous-groupes par territoire (trois pour Chauveau et deux pour le sud de l'aéroport), différentes animations avaient été prévues afin de dynamiser les échanges et atteindre les objectifs fixés. À la suite de la rencontre, les participants ont également été invités à évaluer la rencontre et à partager des informations complémentaires.

Il est à noter que les participants avaient reçu, six jours à l'avance, un cahier de préparation contenant la description des animations prévues, les questions qui allaient être posées et des données sur les caractéristiques environnementales des sites afin de maximiser les retombées de la rencontre.

Les données brutes sont disponibles en annexe.

BLOC A - Corridors de biodiversité et espaces de conciliation

Activité 1. Portraits environnementaux des sites

10 h 10 à 11 h 15

Pour chaque site, une présentation préliminaire était réalisée sur le territoire d'étude et le bilan des caractéristiques connues du site :

1. Présentation générale du site, du milieu environnant et faits saillants;
2. Évolution de l'utilisation de l'espace;
3. Portrait des milieux naturels.

Outils de prise de notes

- Grille d'écoute active individuelle
- Canevas de réponse commun
- Prise de note manuscrite

La présentation était suivie d'une période d'échanges animée par des professionnels de la Ville sur les questions suivantes :

1. Est-ce que le portrait vous apparaît complet? Manque-t-il des éléments qui devraient être documentés ou considérés?
2. Quels sont les caractéristiques ou les enjeux environnementaux à considérer pour la planification de l'aménagement du site?

Activité 2. Esquisse préliminaire de corridors de biodiversité

11 h 15 à 12 h

À la lumière des présentations et échanges tenus, il a été demandé aux participants de produire une **esquisse préliminaire pour** :

- Identifier les espaces de grande valeur écologique ou sociale;
- Identifier les corridors structurants pour le maintien de la biodiversité.

Outils de prise de notes

- Carte géomatique grand format
- Papier calque et crayons
- Prise de note manuscrite

Des échanges guidés ont suivi sur ces deux thématiques :

- Le niveau de conservation adapté à ces milieux;
- La création potentielle de certains corridors structurants pour la mise en valeur du site, au bénéfice des citoyens.

Les rapports d'inventaire étaient mis à la disposition des participants.

Activité 3. Plénières

13 h à 13 h 45

Les participants étaient invités à présenter les résultats de leurs travaux et évoquer des points de comparaison.



Activité 4. Bonification de l'analyse préliminaire des corridors de biodiversité

14 h à 15 h

Outils de prise de notes

- *Post-it* apposés sur la carte acétate
- Prise de note manuscrite

Dans la dernière décennie, les secteurs Chauveau et sud de l'aéroport ont été étudiés dans des contextes variés afin d'y implanter différents types de développement. L'objectif était de répondre aux besoins liés à la croissance démographique soutenue, mais également, de contribuer à l'essor économique de la région. Aujourd'hui, les milieux naturels prennent une place prépondérante dans la planification de l'aménagement du territoire pour leur rôle écologique essentiel. Ainsi, ils occupent une place importante dans la réflexion entourant le développement de ces sites.

À la lumière des échanges et constats précédemment réalisés, les participants ont été invités à analyser une proposition préliminaire de corridors de biodiversité et de mise en valeur. Dans un deuxième temps, ils ont été invités à concilier le devenir de certains espaces (plan à l'appui).

BLOC B - Occasions et moyens de conservation : vos idées!

Activité 5. À VOUS LA PAROLE!

15 h à 16 h

La Ville souhaitant se fixer des objectifs ambitieux de conservation pour les sites en question, elle a invité les participants à présenter, en trois minutes, un projet inspirant de conservation et de mise en valeur de milieux naturels pertinents au contexte des secteurs Chauveau et sud de l'aéroport.

Des échanges guidés ont suivi sur les questions ci-bas :

- Quels sont les occasions ou les moyens pour réaliser une conservation pérenne des milieux ciblés?
- Comment peut-on y parvenir ensemble?

Résumé des échanges

Ce qui doit être considéré dans la planification de l'aménagement du site :

- La diversité des milieux naturels : assurer la conservation de milieux diversifiés;
- La présence de la faune : les poissons, les mammifères et les oiseaux;
- Les corridors : pour la biodiversité et pour les déplacements actifs;
- Les cours d'eau : les conserver et les restaurer;
- La gestion des eaux : maintenir la capacité d'infiltration de l'eau dans le sol, saisir les occasions d'innover et de restaurer les milieux naturels;
- L'accès sécuritaire aux milieux naturels par les citoyens.

Ce qui apparaît incomplet dans le portrait :

- Les connaissances sur la faune.

Bilan par activité

Les données complètes sont disponibles en annexe.

Questions de précision posées en cours de journée

1. Qu'est-ce qui est entendu par opportunité d'acquisition?

Réponse de la Ville : *Des corridors de biodiversité seront identifiés en cours de journée et la Ville veut amener les participants à réfléchir à comment y arriver. Les promoteurs des projets industriels ou immobiliers ne se convertiront pas en gestionnaires de parc, il faut donc envisager une part d'acquisition. Il faut penser à des façons de faire atterrir les propositions de corridors de biodiversité.*

2. Quand il y a lotissement, il y a normalement 10 % qui est réservée à des fins de parc. Est-ce que dans le cas de lotissement industriel, c'est aussi le cas?

Réponse de la Ville : *Oui, et justement, il y a un 10 % maximum; c'est une petite partie du site. Il faut voir comment nous agencerons les différents outils pour faire atterrir le corridor de biodiversité. La dernière activité se veut être un début d'appel à projet.*

3. Quels sont les besoins en espace industriel à la Ville?

Réponse de la Ville : *Une étude de 2020 identifiait à 3 millions de mètres carrés les besoins en espace nécessaire au développement industriel pour le territoire de la ville pour la prochaine décennie. Dans le cadre du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, des secteurs propices ont été identifiés pour le développement industriel. Avec le PRMHH, il a été précisé que certains secteurs, incluant des milieux humides, avaient été identifiés comme secteurs de conciliation, notamment, le secteur Chauveau. Il n'y a présentement que 3 % disponible en superficie dans les parcs industriels existants, ce qui est très peu. Afin de pallier cette situation, la Ville tente présentement d'optimiser les secteurs industriels existants, notamment en assouplissant certaines règles d'urbanisme pour permettre l'agrandissement des industries en place et en accueillir de nouvelles. Il faut malgré tout désigner de nouveaux espaces, notamment pour des entreprises qui ont des besoins d'agrandissement très importants, par exemple, l'entreprise Simons. En ce moment, si Simons doit s'agrandir, la Ville n'est pas en mesure d'accueillir un nouveau projet.*

Activité 1. Portrait environnemental du secteur Chauveau

Ce qui a été adéquatement documenté dans le portrait

- Portrait généralement complet
 - Gestion des eaux (bassins versants)
 - Caractérisation détaillée des milieux humides et hydriques
 - Des sentiers existants

Le nombre de fois qu'un même propos a été évoqué est désigné par « n= »

Ce qui apparaît incomplet dans le portrait

- Les connaissances sur la faune :
 - Les oiseaux migrateurs, notamment le grand pic et les cavités (n=1)
 - Les cerfs
 - Les poissons
 - La connectivité à l'échelle du quartier et de la faune (n=3)
 - Les superficies minimales pour conserver les habitats (n=1)
- Les usages particuliers :
 - Itinérance (n=1)
 - Aménagements dangereux (n=1)
 - Circulation de véhicules tout terrain et Jeep (n=1)
 - Chasse (n=1)
- Les connaissances sur les aspects suivants :
 - Points de vue paysagers (coups de cœur)
 - Champs d'asclépiade pour la migration du monarque (n=1)
 - Cédrière à localiser (n=1) et plaines de débordement (n=1)

Ce qui doit être considéré dans la planification de l'aménagement du site

- La gestion des eaux pluviales (n=6) : maintenir la capacité d'infiltration pour l'eau dans le sol, le plus près de la source (infrastructures vertes, gestion optimale des eaux pluviales, etc.).
- Saisir les occasions d'innover, de restaurer les milieux naturels.
- L'accessibilité aux milieux naturels par les citoyens (n=2) et le sentiment de sécurité (n=1). Tirer avantage de certains sentiers existants (n=3) et restaurer les autres.
- La faune : les poissons, notamment l'omble de fontaine dans le ruisseau du Mont Châtel (n=4), le cerf (n=1), le grand pic, ses nids (n=1), les oiseaux.
- Les cours d'eau (n=2) : conserver les milieux hydriques et augmenter leur capacité si pertinent (plaines de débordement). Conserver ou restaurer un tracé plus naturel.
- Les corridors (n=4) : pour la biodiversité (en considérant les espèces présentes) ou pour les déplacements actifs. Éviter la fragmentation des milieux.
- Les milieux (n=4) : assurer la conservation d'une diversité de milieux (boisés secs friches, milieux humides) et gérer les espèces exotiques envahissantes de façon préventive (n=1).

Activité 2. Esquisse préliminaire de corridors de biodiversité

Recommandations qui sont ressorties :

Corridors de biodiversité

- Limiter la fragmentation des milieux.
- Conserver des corridors élargis pour trois des cours d'eau (ruisseau du Mont Châtel, sans nom et Sainte-Barbe) comprenant notamment les espaces inondables, des espaces fonctionnels et structurants pour la faune.
- Préserver la richesse et la qualité du ruisseau Mont Châtel en maintenant un grand complexe de milieux interconnectés en marge de ce ruisseau comprenant :
 - la forêt mature localisée à la tête du ruisseau;
 - les marais et les marécages;
 - les forêts anciennes (matures) et la prucheraie.

Faune

- Maintenir ou créer des corridors écologiques pour la petite et la grande faune.
- Maintenir et consolider la traverse de cerfs sous l'autoroute (canalisation du ruisseau du Mont Châtel au sud du site).

Milieux naturels

- Protéger les boisés d'intérêt et matures.
- Conserver l'ensemble des marais et le milieu de bonne valeur écologique.
- Conserver les milieux humides d'intérêt (surtout en position centrale sur le site).
- Dans la portion nord du site, assurer la conservation d'une diversité de types de milieux (au nord du ruisseau du Mont Châtel et du ruisseau sans nom), notamment pour protéger la canopée et les plaines de débordement.
- De façon globale, conserver une certaine représentativité de l'ensemble des types de milieux sur le site.
- Faire une gestion préventive des espèces exotiques envahissantes.

Accès et mobilité

- Maintenir l'accessibilité au site en formalisant les principaux sentiers (notamment dans l'axe est-ouest) et en valorisant les principaux points d'entrée actuels.
- Créer des corridors de mobilité :
 - Dans l'emprise d'Hydro-Québec, créer un lien structurant pour la mobilité (cyclable), permettant notamment de conserver des friches, et se prolonger en marge de l'autoroute pour accéder aux secteurs déjà développés au nord du site.
 - Pour lier les écoles Notre-Dame des Neiges et Saint-Claude.

Développement

- Opter pour un développement tourné vers les milieux naturels plutôt que de les « privatiser » en fond de cour.

Commentaires complémentaires reçus dans les jours suivant l'atelier

- Réduire au minimum les superficies de milieux humides impactées. Prévoir des projets de compensation aux usages et objectifs multiples à même le site. Intégrer l'eau et les milieux humides dans le milieu de vie. Saisir l'occasion de gérer l'eau de façon durable et d'alimenter les milieux humides avec le ruissellement.
- Tous les milieux humides adjacents aux cours d'eau qui parcourent le secteur doivent être conservés; la disparition de milieux humides et leur remplacement par des surfaces imperméables seraient catastrophiques pour ce secteur déjà touché par des inondations récurrentes. Les bassins versants impactés (Lorette et Sainte-Barbe) sont tous deux hautement imperméabilisés, et avec l'essor de la crise climatique, les épisodes de pluie abondante augmenteront considérablement. Combinées à un retrait de milieux humides « éponges », les précipitations provoqueront invariablement une hausse des inondations dans un secteur déjà à risque. Les aspects sociaux et environnementaux liés au développement du secteur se doivent d'être au cœur de la stratégie de développement qui sera adoptée.
- Voir en annexe deux documents déposés par les Amis du boisé des Châtels.

Activité 3. Plénières

Les éléments présentés sont évoqués dans les activités 1 et 2.

Activité 4. Bonification de l'analyse préliminaire des corridors de biodiversité

Corridors

- Éviter la traverse des cours d'eau pour ne pas entraver les corridors de biodiversité (exemple de la partie centrale avec le cours d'eau sans nom).
- Maintenir et augmenter la capacité hydrique des cours d'eau et prévoir des projets de restauration.
- Les corridors des ruisseaux Sainte-Barbe et Central sont jugés insuffisants.

Faune

- Préserver des espaces suffisants pour la faune (cours d'eau et corridor d'Hydro-Québec).

Milieux naturels

- Préoccupation sur la fragmentation des milieux et une perte de représentativité de certains. En contrepartie, le corridor d'Hydro-Québec représente un potentiel pour permettre un projet de restauration d'une prairie herbacée et arbustive.
- Assurer l'intégrité des forêts matures existantes.
- Il est souhaité de conserver l'ensemble des milieux humides d'intérêt identifiés au PRMHH, en particulier ceux localisés au centre du site.
- Importance d'éviter la fragmentation des milieux en tenant compte également de l'ensemble de la faune présente.
- Intérêt pour la conservation du milieu localisé au sud du site entre les ruisseaux Mont-Châtel et Central.

Activité 5. Occasions et moyens de conservation

Dans le cadre de la dernière activité d'échanges de la journée, les participants avaient été sollicités pour faire de courtes présentations sur des occasions et moyens de conservation. En effet, la Ville souhaite que des partenariats se créent et que des solutions concrètes soient mises sur la table – par des exemples de programmes de subvention existants ou des modèles inspirants.

Par rapport à cette partie, il semblerait que les attentes envers les participants n'avaient pas été exprimées assez clairement. Il y a tout de même eu 3 présentations, dont deux par des organismes œuvrant en conservation et deux par des représentants citoyens.

1. Canards Illimité : Ruisseau de Feu de Terrebonne :

- a. Ancienne terre agricole convertie en milieu humide, le long de l'autoroute 40 à Terrebonne.
- b. Projet géré en collaboration entre la Ville et Canards Illimités, grâce à un don écologique d'un promoteur.
- c. Les citoyens apprécient beaucoup le résultat, notamment les ornithologues.

2. Amis du boisé des Châtels – présentation d'un projet :

- a. La grande fréquentation du site Chauveau par les citoyens démontre la nécessité de le conserver.
- b. Le milieu ne fait pas que le bonheur des usagers, il a de nombreuses autres fonctions : services écologiques rendus par les milieux naturels (atténuation des crues, purification de l'air, captation du carbone et filtration de l'eau, îlot de chaleur). En période de changements climatiques, ces services sont indispensables pour les collectivités actuelles, mais également pour les générations futures.
- c. Devoir de protéger les espèces fauniques présentes sur le site : cerf de Virginie, chouette lapone, sabot de la vierge, la risème petit pêcheur.
- d. Projet nécessitant la collaboration du promoteur, de la Ville et des organismes œuvrant en conservation, avec le soutien de subventions et autres partenaires privés.
- e. Le projet est de conserver le boisé dans son état naturel pour assurer la survie de la faune et de la flore, de maintenir la valeur économique rendue par ces milieux naturels, de mettre en valeur les milieux humides et de restaurer ceux qui ont été dégradés, d'assurer la protection du champ d'asclépiade (le jardin à monarques), de créer des sentiers de randonnée respectant les milieux sensibles et la biodiversité.
- f. Il est souhaité, en plus, d'assurer un accès aux écoles à proximité pour la découverte en nature et l'activité physique, de développer de l'agriculture urbaine à vocation sociale et de transmettre ce bel héritage aux générations futures.

3. Intervention du conseil de quartier des Châtels :

Le quartier des Châtels a la chance d'accueillir sur son territoire un énorme milieu naturel. Les citoyens profitent directement ou indirectement de la proximité de cette forêt urbaine. Et même s'il s'agit d'une propriété privée, les membres du conseil de quartier sont d'avis que pour le bien-être de la collectivité et de la biodiversité, des démarches doivent être entreprises pour éviter sa déminéralisation. Nul besoin d'énumérer les nombreuses études scientifiques pour en justifier sa sauvegarde et la diminution importante de la canopée dans le quartier, alors qu'elle devrait augmenter selon la Vision de l'arbre.

Notre projet propose donc la création d'un parc naturel urbain dans ce territoire afin de maintenir une qualité de vie aux citoyens et un accès à la nature. Les exemples se multiplient dans de nombreuses municipalités au Québec et doivent nous servir de modèle. On peut s'inspirer du boisé Becquet à Sherbrooke avec son école de la forêt. Ici, la grande proximité avec quatre écoles primaires et une école secondaire est à considérer. Ce parc naturel urbain permettrait d'offrir des activités éducatives en plein air aux élèves du quartier, pour en apprendre davantage sur l'histoire de la faune, de la flore et de l'histoire du quartier. Volets :

- Sentiers pédestres à faible impact avec des corridors cyclables multifonctionnels en nature pour relier les quartiers avoisinants, incluant les écoles primaires à proximité.
- Planter des milliers d'arbres pour conserver le caractère naturel et boisé pour nous aider à faire face aux événements climatiques extrêmes à venir.

Réalisation du rapport

Date

Le 18 mars 2024

Réalisé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques
Service des relations citoyennes et des communications

Développement du secteur Chauveau - Plan particulier d'urbanisme

Dialogue citoyen – ateliers d'échanges

Activité de participation publique

Ateliers d'échanges

Atelier 1

- Mercredi 20 mars 2024, 19 h
- Centre de formation professionnel de Neufchâtel, 3400 avenue Chauveau, Québec
- Nombre de personnes présentes : environ 150

Atelier 2

- Mardi 26 mars 2024, 19 h
- Centre de formation professionnel de Neufchâtel, 3400 avenue Chauveau, Québec
- Nombre de personnes présentes : 86

Questionnaire complémentaire

- 22 mars au 3 avril 2024
- À l'attention des participants aux ateliers du 20 ou du 26 mars 2024
- Centre de formation professionnel de Neufchâtel, 3400 avenue Chauveau, Québec
- Participation : 78

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, quartier des Châtelers, secteur Chauveau

Description du projet

La Ville de Québec invite les citoyens à des activités de participation publique en lien avec le développement futur du secteur Chauveau.

La Ville souhaite aller de l'avant avec des aménagements conciliants pour le secteur Chauveau afin de répondre aux besoins d'espaces industriels et d'innovation, tout en préservant les milieux naturels d'intérêt sur le territoire. Il est également souhaité d'aménager des milieux de vie durables et d'offrir une diversité de lieux de résidence pour tous les types de ménages, en cohérence avec la Vision de l'habitation. Le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'Agglomération de Québec (PRMHH) cible d'ailleurs cette zone pour que le développement économique se fasse en conciliation avec la conservation des milieux naturels en place.

Le secteur visé concerne une partie du quartier des Châtels. Il est délimité par l'autoroute Henri-IV à l'ouest ainsi que les terrains de l'Espace d'innovation Chauveau de la phase 1 au sud.

Participation

Membres du conseil municipal

- **M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc**, membre du comité exécutif responsable de l'urbanisme et responsable de la démarche de participation publique pour le PPU du secteur Chauveau
- **M^{me} Marie-Josée Asselin**, vice-présidente du comité exécutif et responsable du développement durable et des milieux naturels et de la biodiversité, conseillère municipale du district de Loretteville-Les Châtels

Animation principale

- **M^{me} Alexandra Mauger**, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Personnes-ressources

- **M. Guillaume Langevin**, conseiller en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- **M^{me} Julie Deslandes**, conseillère en environnement, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- **M^{me} Rose Pichette**, conseillère en urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- **M^{me} Marie-Pier Veillette**, conseillère en planification du transport, Service du transport et de la mobilité intelligente

Objectifs

Les citoyens étaient invités à donner leur avis sur :

- Une proposition de milieux naturels à conserver;
- Une proposition de secteurs désignés pour les milieux de vie et de travail;
- La planification des déplacements.

Et à contribuer à la réflexion sur :

- Des milieux de vie et de travail attractifs et de qualité;

- Les besoins en services dans le quartier;
- Le transport et la mobilité dans le secteur.



Figure 1 - [Proposition de corridors de biodiversité](#). Cette proposition venant structurer le territoire de planification, elle a servi de base aux échanges lors des rencontres du 20 et du 26 mars 2024.

Méthodologie

Ateliers d'échanges des 20 et 26 mars

Dans le but d'offrir à chaque participant l'occasion de donner son avis, la formule atelier d'échanges avait été choisie pour les ateliers du 20 et du 26 mars, alors qu'une grande affluence était attendue.

Déroulement de la séance

1. [Présentation sur le contexte du projet et les objectifs préliminaires](#) de la Ville pour le secteur, incluant un portrait du territoire de planification
2. Trois activités d'échanges, suivies de courtes plénières
3. Les participants étaient assis autour de tables rondes et disposaient de :
 - a. Un animateur de la Ville
 - b. Trois plans en grand format, incluant les questions
 - c. Carte des caractéristiques naturelles du site

Activité 1. Proposition de corridors de biodiversité (voir Figure 1)

- Quelle est votre première impression sur la proposition de corridors de biodiversité?
- Quels sont les éléments positifs?
- Quels éléments pourraient être améliorés?

- Avez-vous un lieu coup de cœur à mettre en valeur?

Activité 2. Milieux de vie et de travail

- Quelles ambiances préférez-vous comme type de milieux de vie et de travail? Pourquoi?
- Situez sur la carte les endroits les plus appropriés pour ces types de milieux.
- Quels sont les besoins en services pour le quartier?
 - Commerces et services de proximité
 - Loisirs et services communautaires
 - Agriculture urbaine
 - Garderie
 - Logements sociaux
 - Résidence pour personnes âgées
 - Équipements institutionnels (écoles)
 - Autres



Figure 2 - Les ambiances suggérées de type résidentiel et industriel ont fait l'objet d'échanges dans le cadre des ateliers d'échanges

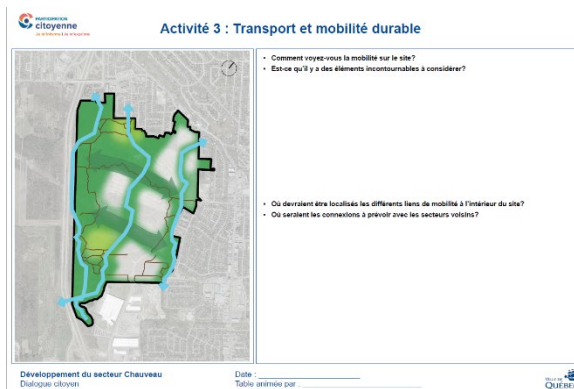


Figure 3 Le plan qui a fait l'objet d'échanges sur la mobilité (troisième activité)

Activité 3. Mobilité

- Comment voyez-vous la mobilité sur le site?
- Est-ce qu'il y a des éléments incontournables à considérer?
- Où devraient être localisés les différents liens de mobilité à l'intérieur du site?
- Où seraient les connexions à prévoir avec les secteurs voisins?

Questionnaire complémentaire en ligne

Un questionnaire complémentaire a été rendu disponible en ligne sur la page web du projet à la suite des ateliers¹.

Objectifs du questionnaire complémentaire

- Permettre aux citoyens d'évaluer les ateliers dans une perspective d'amélioration continue des pratiques de la Ville (4 questions)

¹ Il est à noter qu'il y avait un embranchement dans le formulaire pour les personnes qui avaient participé aux ateliers versus les personnes qui participaient individuellement en ligne. Les résultats pour ces dernières ont fait l'objet d'un compte-rendu distinct.

- Partager des commentaires ou soumettre des questions qui n'auraient pu être communiquées lors des ateliers (1 question), avec la possibilité de soumettre un document par courriel

Résultats – données quantitatives

Dans cette section, certaines données quantitatives issues des ateliers d'échanges et du questionnaire complémentaire en ligne sont présentées. Le résumé des analyses est disponible dans le rapport d'étape et comprend les résultats de l'ensemble des activités de participation publique. Les données ont été segmentées selon les volets du PPU.

Les propos recueillis et classés à la fois par volet du PPU et par catégorie sont disponibles en annexe.

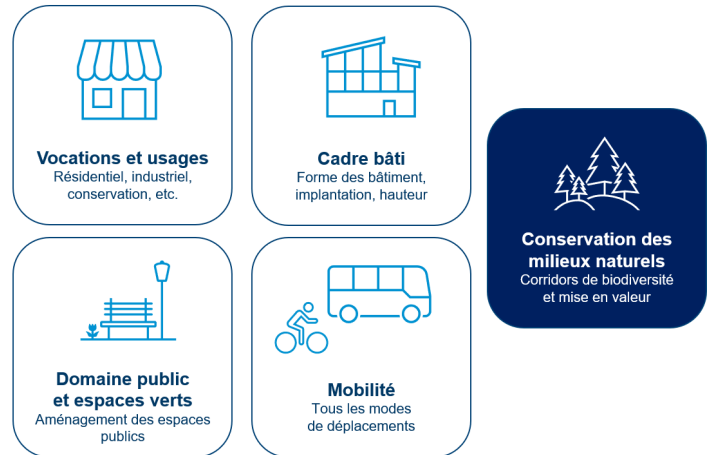


Figure 4 - Volets du Plan particulier d'urbanisme pour le secteur Chauveau

Conservation des milieux naturels

Les participants ont été amenés à se prononcer sur la proposition de corridors de biodiversité.

Pour le volet de la conservation des milieux naturels, des catégories ont été employées afin de classer les commentaires recueillis.

Catégories	Occurrences			
	Total	Coup de cœur	Éléments positifs	Éléments à améliorer
Acériculture	1	0	1	0
Aires de développement (proposition de)	15	0	0	15
Autre	5	0	0	5
Bandes riveraines (des ruisseaux)	3	0	1	2
Bienfaits/ambiance	6	5	1	0
Cible de conservation	15	0	5	10
Corridor Hydro-Québec	9	0	5	4
Corridors de biodiversité (proposition)	3	0	0	3
Corridors hydriques (ruisseaux)	19	8	5	6
Faune (animaux, insectes)	12	5	0	7
Général	2	0	0	2
Lieu ciblé (coups de cœur)	14	14	0	0
Milieux humides (marécages, marais)	11	0	0	11

Pratique de plein air (sentiers)	19	10	5	4
Région de végétation (boisé, prairie)	40	29	2	9
Totaux	174	71	25	78

Vocations et usages

Les participants ont été amenés à se prononcer sur des vocations pour six grands secteurs.

Ces grands secteurs sont les six zones situées à l'intérieur des corridors de biodiversité, qui correspondent géographiquement aux secteurs nord-ouest, centre-ouest, sud-ouest, nord-est, centre-est et sud-est. Certains commentaires évoquaient une mixité de vocations ou encore une hésitation, les catégories retenues en ce sens sont donc les sept suivantes : (1) conservation, (2) résidentiel, (3) conservation ou résidentiel, (4) mi-conservé mi-résidentiel, (5) résidentiel et services, (6) industriel, et (7) résidentiel et industriel.

Localisation	VOCATION						
	Conservation	Résidentiel	Conservation ou résidentiel	Mi-conservé, mi-résidentiel	Résidentiel + services	Industriel	Résidentiel et industriel
1. Nord-Ouest	12	4					
2. Centre-Ouest	15	2	1				
3. Sud-Ouest	12						
4. Nord-Est	1	18		1			
5. Centre-Est	7	8			2		
6. Sud-Est	2		1			15	1

Cadre bâti – commentaires par vocation

Des commentaires énonçant des recommandations quant au cadre bâti (les hauteurs et gabarits, par exemple) ont pu être recueillis. Certains concernaient spécifiquement le secteur industriel, d'autres, le secteur résidentiel. Enfin, certains étaient de nature plus générale.

Nombre de commentaires reçus par type d'affectation	
Industriel	8
Résidentiel	42
Toutes vocations	16

Milieux résidentiels



Cadre bâti – mentionnées comme ambiances préférées

Une tendance a pu être dégagée selon le nombre de votes attribué aux ambiances suggérées (suggestion à gauche).

Ambiances préférées	
Choix d'ambiance	Nombre de votes
A	2
B	19
C	11
D	6
E	1
F	26

Figure 5 - Les ambiances suggérées de type résidentiel

Cadre bâti – nombre de commentaires ciblés par ambiances préférées pour le développement industriel

Une tendance a pu être dégagée selon le nombre de votes attribués aux ambiances suggérées (suggestion à gauche). Cependant, il à noter qu'il y a un nombre total de votes, car plusieurs participants ne souhaitaient pas se prononcer sur cette question, puisqu'ils n'étaient pas favorables à l'implantation d'un milieu industriel sur le site Chauveau.

Ambiances préférées - Industriel	
Choix d'ambiance	Nombre de votes
G	8
H	18
I	7
J	1
K	0
L	6

Milieux industriels

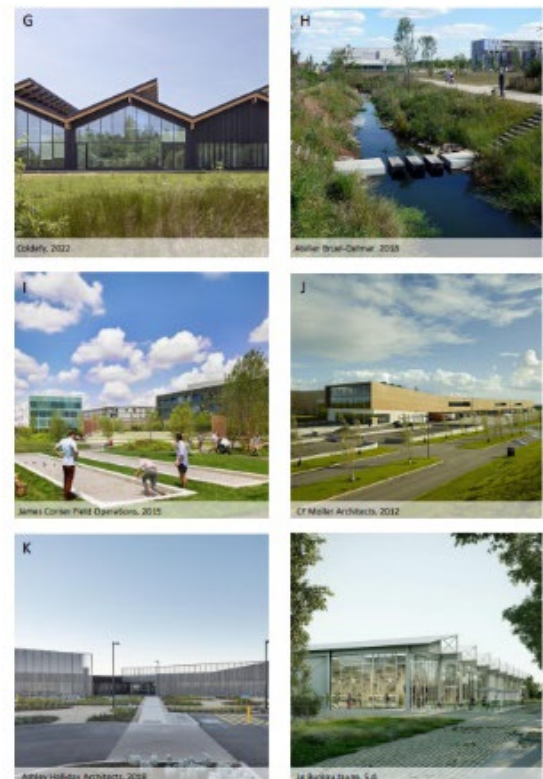


Figure 6 - Les ambiances suggérées de type industriel

Mobilité et transport

[Les participants ont été amenés à se prononcer sur différents aspects de la mobilité future sur le site.](#) 123 entrées ont été recueillies au sujet de la mobilité. Pour en faciliter l'analyse, les données recueillies ont été catégorisées selon le **mode de transport concerné**. Les mêmes données ont été catégorisées à nouveau selon des **thèmes associés au Schéma de déplacement**.

Mode de transport concerné	
Catégorie	Occurrence
Mixte piéton vélo	16
Motorisé (voiture, camion)	73
Autobus	16
Piéton	7
Vélo	11

Schéma de déplacement	
Catégorie	Occurrence
Hors secteur de planification	2
Géométrie	9
Mobilité active et partagée	38
Réseau plein air	1
Stationnement	7
Transport en commun	15
Artère ou collectrice	43
Rue locale	8

Les mêmes données ont été à nouveau catégorisées selon des **thèmes** qui émergeaient, mettant en évidence les principales **inquiétudes** et les **attentes** en matière de mobilité pour le secteur.

Thèmes indiquant les inquiétudes et les attentes en matière de mobilité	
Trafic, circulation de transit et milieux naturels	
Préoccupations	Attentes
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation possible de la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de la circulation de transit
<ul style="list-style-type: none"> Effet potentiel sur la sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> Configuration des rues pour limiter la vitesse
<ul style="list-style-type: none"> Impact environnemental d'un axe nord-sud 	<ul style="list-style-type: none"> Éviter de fragmenter les milieux naturels à conserver
Aménagement des voies de circulation à l'intérieur du site	
Préoccupations	Attentes
<ul style="list-style-type: none"> Éviter l'augmentation de circulation sur les boulevards en périphérie du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Considérer la création d'un axe de circulation nord-sud
<ul style="list-style-type: none"> Création d'artères ou de collectrices de type boulevard urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Rues locales à caractère résidentiel avec verdissement
<ul style="list-style-type: none"> Perte des milieux naturels par l'aménagement de rues assurant les liens entre les secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Miser sur la création d'axes de circulation de taille réduite

Inciter à la mobilité durable	
Préoccupations	Attentes
<ul style="list-style-type: none"> Développement sans ajout d'options de mobilité active 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des circuits et de la fréquence des autobus
<ul style="list-style-type: none"> Prépondérance de la part modale automobile dans le quartier en lien avec le développement 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la diversification de l'offre de mobilité active et partagée
<ul style="list-style-type: none"> Impact au sol de l'aménagement de stationnements 	<ul style="list-style-type: none"> Mutualisation et la création de stationnements étagés et mutualisés.
Favoriser et prioriser la mobilité active	
Préoccupations	Attentes
<ul style="list-style-type: none"> Cohabitation entre les différents modes de transport motorisés et actifs 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les sentiers piétonniers récréatifs existants et leur accessibilité au public en complément de pistes cyclables qui permettraient de relier le secteur avec les quartiers voisins est souhaitée
	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier la mobilité active sur un axe nord-sud avec une potentielle desserte en transport en commun

Questionnaire complémentaire en ligne

- 78 répondants, parmi lesquels 51 ont soumis un commentaire complémentaire dans le formulaire et/ou par courriel
- Les répondants ont fait état de nombreuses observations quant au déroulement des ateliers et des recommandations pour une amélioration continue des pratiques de la Ville (voir Addenda)
- 55 recommandations particulières en lien avec le développement du secteur Chauveau ont pu être extraites et intégrées aux analyses

Recommandations particulières soumises en ligne	
Volet	Occurrence
Conservation des milieux naturels	26
Mobilité	8
Aires d'affectation	10
Vocations et usages	5
Espaces publics	2
Cadre bâti	4

Autre

Un groupe d'intérêt a soumis un mémoire, disponible en annexe, duquel ont émergé neuf constats ou recommandations.

Addenda – Contexte des échanges

Certains commentaires ont été partagés par les participants par l'entremise du formulaire en ligne ou directement aux intervenants lors des ateliers concernant l'ambiance et le déroulement de ceux-ci en lien avec le déroulement des échanges :

- Le fait que l'option d'une conservation à 100 % du site n'était pas sur la table;
- Longueur des préambules et des présentations effectuées par la Ville;
- Désaccords ou incompréhension sur les prémisses du plan particulier d'urbanisme (besoins de la Ville en développement industriel et résidentiel, les principes du PRMHH);
- Le sentiment que les décisions étaient déjà prises dans le dossier;
- Les temps d'échanges aux tables écourtés (20 mars);
- La formule d'échanges aux tables – certains ont apprécié, alors que d'autres auraient préféré échanger directement avec la Ville;
- La présence de diverses parties prenantes aux tables aux intérêts plus difficilement réconciliables.

Il à noter également que lors des deux ateliers, un groupe citoyen avait organisé une manifestation à l'entrée et qu'il a également pris la parole au micro en début de rencontre le 20 mars. Un feuillet distribué par un groupe de citoyens avant la rencontre invitait les participants à sortir du cadre défini pour l'activité organisée par la Ville.

Réalisation du rapport

Date

2 mai 2024

Réalisé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques
Service des relations citoyennes et des communications

Annexes

Commentaires sur les milieux naturels à conserver et la proposition de corridors de biodiversité

Coups de cœur		
Catégorie	En ateliers d'échanges	En ligne
Bienfaits/ambiance	<ul style="list-style-type: none"> • Vue sur le boisé • Tranquillité • Accès à l'eau • Un espace pour bouger et prendre l'air • Profiter de la nature à proximité plutôt que d'avoir à prendre sa voiture pour se rendre dans un endroit vert 	
Lieu ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Pinède • Le secteur centre-nord • Bord du ruisseau Mont-chatel dans sa portion nord • Ancienne cabane de Roger • Champs d'asclépiades • Conserver les ormes (Près du ruisseau Sainte-Barbe) • Forêts matures et sentier nord • Arbres matures • Sentier #20 • Aménagement du Bassin de rétention Astrolab • Le parcellaire • Saule pleureur (nord-est) • Arbres matures • Boisé mature au nord 	<ul style="list-style-type: none"> • oui, au sud du corridor Hydro Québec, le secteur coureur des bois situé entre le ruisseau Mont-Châtel et le ruisseau Central, c'est mon coup de coeur. • Pas mal partout, mais ou il y a des saules en haut a gauche du ruisseau st barbe et la vielle foret en haut de l'entrepôt Simons.
Corridors hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Ruisseau • Trois cours d'eau • Bord du ruisseau Mont-chatel dans sa portion nord • Ruisseau Sainte-Barbe • Protéger le secteur du ruisseau du Mont-Châtel • Tout le long du ruisseau Mont-Châtel • Ruisseau Mont-Chatel • Marécage 	<ul style="list-style-type: none"> • La zone du ruisseau de l'ouest
Faune	<ul style="list-style-type: none"> • Faune • Beaucoup d'animaux • Beaucoup oiseaux au nord du ruisseau de Montchâtel • Présence des chevreuil • Chevreuils 	<ul style="list-style-type: none"> • Outre l'élément d'inventaire de la faune que vous devez faire dans les prochains mois, merci de la qualité d'information que vous avez recueillis et mis à notre disposition.

Pratique de plein air	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiers • Sentiers près des cours d'eau • Le réseau de sentiers biens aménagés, les aménagements • La randonnée • Sentier #20 	<ul style="list-style-type: none"> • Les circuits pour courir / marcher en foret • L'ensemble des sentiers actuels qui sont entretenus par des citoyens - c'est agréable de s'y promener er en toutes saisons • La section nord / nord-ouest près des habitations. Vu que à côté c'est résidentiel, c'est parfait pour aller marcher et prendre l'air. C'est super beau, on passe près d'un ruisseau et ça fait le sentier actuel fait une boucle simple et efficace.
Région de végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Ouest du site, le long d'Henri-IV • Boisé • Boisé • Fougère • Boisé • Boisé • Flore • Fougère • Pinède • Boisé • Prairie • Boisés matures en bordure du ruisseau Montchatel • Boisé • Boisé mature au nord • Protéger forêt ancienne (Nord-Ouest) • Secteurs de pruches matures, épinettes et pins • Boisés matures • Forêt de peupliers • Champs d'asclépiades • Arbres centenaires • Conserver les ormes (Près du ruisseau Sainte-Barbe) • Forêts matures et sentier nord (A1) • Arbres matures (A3) • Partie ouest du boisé magnifique (A1-A2-A3) • Boisés • Boisés matures 	<ul style="list-style-type: none"> • La foret qui entoure le nouveau quartier. Je pense qu'on n'a pas assez d'arbre qui purifier notre air. • Le boisé des Chatels de l'Auvergne (sud) jusqu'à Saint-Claude (nord) • Boisé à l'ouest du parc Véga/bonification du territoire exploitable pour l'éducation physique pour les écoles Chauveau/Des neiges à distance de marche ou l'activité physique pour le public • Le secteur boisé dans le haut à gauche + les champs avoisinants. • Zone nord car beaucoup d'arbres et cours d'eau (même s'ils sont petits) • Pour l'instant la zone nord-ouest, ruisseau, milieu humide et forêt mature est la plus intéressante mais avec de bons aménagements tous les secteur près des ruisseaux pourraient le devenir en quelques années. • les foret anciennes et les ruisseaux • Toutes le secteur nord ,je demeure sur rue ringuet alors une route dans ma cour non merci • Le boisé des Châtels
Éléments positifs		
Acériculture	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel acéricole 	
Bandes riveraines	<ul style="list-style-type: none"> • La largeur des corridors 	

Cible	<ul style="list-style-type: none"> • La cible de 60% est positive • L'objectif est appréciable • 70% de conservation est la cible minimale à atteindre • Conservation 70% • La proposition et ses corridors 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela permet de conserver à l'état naturelle une parcelle • Le respect des milieux humides semble être une priorité vs l'industriel. • C'est mieux que 25%. • De garder au moins 60 à 70% naturels • très grand, donc place à la négociation • Respect d'une bonne partie de la biodiversité actuelle. • respect des milieux naturels, accès des citoyens • il y a au moins la reconnaissance de l'importance de la biodiversité à proximité de la population urbaine, et qui nous permet de rester en contact avec la réalité de la vie florale et animale • Au moins, on conserve quelques espaces accessibles à la population.
Conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation de la conservation 	
Bienfaits/ambiance	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité d'optimiser le corridor d'HQ (projet-pilote sur la biodiversité) 	
Corridor Hydro-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Apprécie la structure de la proposition en fonction des cours d'eau • Les corridors est-ouest • La mise en valeur des ruisseaux comme corridors • Respect des cours d'eau • Conservation des éléments d'Intérêt, dont la rivière qui borde l'autoroute 	
Corridors de biodiversité		<ul style="list-style-type: none"> • Les corridors sont essentiels pour la conservation de la faune, ma propriété fait partie d'un corridor pour le renard roux et le cerf de virginie.
Corridors hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Beau concept qui doit être garanti et respecté • Démarche qui démontre une belle ouverture de la Ville et du promoteur • Le groupe Dallaire est ouvert à la discussion • Une volonté de conserver des milieux naturels • On vient concrétiser et pérenniser la conservation des milieux naturels les plus intéressants 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ruisseaux
Milieux humides		<ul style="list-style-type: none"> • Je ne peux pas trouver de positif au fait de réduire l'espace vert. Cependant si on conserve les milieux humides et la diversité de la faune c'est acceptable
Pratique de plein air	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des sentiers le long des cours d'eau • Consolider et officialiser l'accès à des sentiers bien aménagés • Sentiers conservés 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiers pédestres • Sentiers pédestres 	
Région de végétation	<ul style="list-style-type: none"> • La proposition est bonne, car les secteurs de conservation sont les boisés • Le fait que la déforestation est minimisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les forêts anciennes • de conserver le plus possible le boisé naturel, en autant que la superficie des corridors boisés soit respectée en importance par rapport à l'espace construit, tel qu'apparaît sur le plan.
Éléments à améliorer		
Aires de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Fragmentation en quadrillé • Zones tampons • Éviter le morcellement du territoire avec le développement. Il y a des milieux humides et des secteurs boisés = irremplaçable • Impact du morcellement sur la =G15 + le sentiment lors de marche dans le boisé • Éviter la fragmentation du milieu • Éviter la fragmentation du milieu (de grande biodiversité) • Éviter la fragmentation du milieu (pour l'utilisation des espaces verts par les citoyens) • Éviter la fragmentation du milieu (avec les futures rues) • Éviter la fragmentation du milieu (biodiversité) • Favoriser le développement plus proche de l'existant • Beaucoup de fragmentation des milieux avec les futures rues qui relieront les pochettes de développement • Éviter de fragmenter le site par des corridors • Pas de fragmentation du territoire, perte de services écologiques • Attention à la fragmentation des milieux • Privilégier un espace naturel massif 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune fragmentation du milieu naturel serait le minimum • Il serait bien de prendre en compte les sections à proximité des quartiers résidentiels actuels et de garder de la nature et des sentiers collés sur ceux-ci. • Le morcellement du milieu naturels mènera à sa fragilisation et à sa disparition. Il faut conserver un secteur massif, tout d'un bloc, et développer (s'il le faut!) seulement en périphérie.
Autre	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un statut de réserve naturelle • Respect des zones conservées lors des travaux (mesures de protection et assurer l'apport d'eau) • Assurer la gestion des eaux suite aux travaux (ne pas créer de problématique pour les résidents adjacents et les futurs résidents) • Un aménagement comme le parc Chauveau, des sites bien aménagés • Règlementation favorisant la conservation des arbres dans les secteurs de développement 	

Bandes riveraines	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les bandes de protection + que la loi • Bandes riveraines bonifiées pour les cours d'eau 	
Cible	<ul style="list-style-type: none"> • Une plus grande conservation • pas assez de conservation • Garantir au moins 70 % de conservation des milieux naturels, car les CMM garantissent 90 % pour des espaces verts (comme des golfs) soumis à un RCI (règlement de contrôle intérimaire) • Scepticisme face à la cible de 60%, semble très élevé considérant que le terrain est privé • Cible insuffisante • Augmenter le % de conservation • Tout doit être conservé à 100% • Conserver l'ensemble du site • Conservation 100% • Cible 70% 	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le pourcentage de conservation et l'augmenter • Il faut conserver plus de 70% de ce qui reste du boisé, car la 1ere phase a été catastrophique pour la faune et la nature. • Le pourcentage de conservation et la préservation de la biodiversité placée comme réel objectif.
Corridor Hydro-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Corridor hydro n'est pas un vrai corridor de biodiversité • Des lignes d'hydro sous-terrainne • La ligne d'Hydro protégée : C'est un milieu qui sera toujours entretenu (débroussaillage). Ce n'est pas un beau milieu à conserver • Celui de HQ est peu pertinent 	
Corridors de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Ce ne sont pas de vrais corridors (efficacité non démontrée) • Les corridors ne permettent pas de respecter le caractère naturel du site • mieux définir =G13: sans inventaire, comment on sait? 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de ne laisser que des corridors qui correspondent la plupart du temps à des ruisseaux est inacceptable. • Agrandissement, plantations d'arbres dans les zones ou les boisés des corridors sont trop faibles de façon a ce que les utilisateur des sentiers ne se retrouvent pas sur la propriété de résident. • Si possible, restreindre les espaces réservés au développement domiciliaire et industriel et élargir au maximum la portée des corridors.
Corridors hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur du ruisseau Sainte-Barbe • Assurer une bonne largeur de conservation aux abords des ruisseaux • Restauration du ruisseau Mont-Chatel à certains endroits • plus de protection pour les cours d'eau • S'assurer que les cours d'eau ne soient pas fragilisés par les sels de déglacage, l'épandage d'engrais ou par les rejets des industries 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les ruisseaux 	
Faune	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les déplacements fauniques et les inventaires ornithologiques • Protéger les corridors utilisés par la =G15 • Aménager une traverse faunique sous l'autoroute • Assurer un espace de vie pour la =G15 • Pas de morcellement de la vie faunique, éviter les collisions avec la =G15 • Manque inventaire faunique • Faune 	
Général	<ul style="list-style-type: none"> • plus avant-gardiste et précurseur • La présence remarquable de la biodiversité, ici sous-estimée 	
Milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que si des milieux humides sont retirés/développés que cela n'aura pas d'impacts sur la qualité des milieux restants. Attention à ne pas diminuer la qualité des milieux qui ne seront pas développés. • conserver plus de milieux humides • Il y a des milieux humides d'intérêts oubliés dans la proposition, des prairies humides (tourbières). • Conserver toutes les zones humides • Conserver 100 % des milieux humides et hydriques; • Conserver tous les milieux humides • Protéger les zones prioritaires#1 du PR=G18 ne soient pas touchées. Il FAUT conserver les zones de priorité #1 au minimum et les zones de priorité#2. • Aucune destruction des milieux humides • Aucune perte nette des milieux humides • Protéger davantage les milieux humides • Perte de certains milieux humides 	
Pratique de plein air	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter tous les sentiers existants dans l'ensemble du grand boisé des Châtels. La noter que la canopée urbaine est en recul. • Maintenir les accès aux sentiers près du ruisseau sainte-barbe • Assurer l'accès aux milieux naturels à partir de tous les quartiers via des sentiers sans traverse de route • Conserver les sentiers existants 	

Région de végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Reboiser l'ouest • Attention aux nouvelles plantations vs les arbres matures • Inclure les champs avec asclépiade en conservation pour les monarches • Reboisé les bassins • Augmenter la canopée • Préserver les arbres • Stratégie intensive de plantation • Obliger la plantation d'arbres matures pour compenser la destruction des milieux naturel • Il ne doit pas y avoir de perte de canopée 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter de saccager la forêt dans son entièreté. Aucune destruction de milieux naturels ne doit être envisagée pour amener des taxes supplémentaires à la ville. • accès aux forets anciennes
----------------------	--	---

Commentaires – Cadre bâti (résidentiel, industriel, autre)

Commentaires généraux sur la vocation résidentielle	
En ateliers d'échanges	En ligne
<ul style="list-style-type: none">• Avec beaucoup de verdure• Densité le long des artères de transport en commun• Diversité de typologie pour toutes clientèles• Duplex• Écoquartier• Espaces résiduels mutualisés• Exemple du Campanile• Gabarit moyen• Gradation des hauteurs• Intergénérationnel• Limiter la hauteur, mais on veut une certaine densité• Logement abordable• Maisons de ville• Mixité sociale• Mixité sociale (abordabilité et types de résidents)• Modèle écohabitat (Neuville, beauport)• Pas de tours• Petit gabarit• Plus dense, style écoquartier• Préférence pour petits et moyens gabarits• Prévoir une diversité de type et de grandeur de logement pour l'ensemble des ménages• Produits pour les familles• Quartier à échelle humaine, mais avec densité de 4 à 5 étages• Unifamilial• Viser la mixité	<ul style="list-style-type: none">• Dense, mais petit gabarit, pour famille• Pas d'unifamilial• Secteur résidentiel densifié pour avoir plus de transport en commun et moins de voiture• Unifamilial à deux voitures• Denses, mais familiaux. Jardins mutualisés.

Commentaires – Cadre bâti (résidentiel, industriel, autre)

Commentaires généraux sur la vocation industrielle	
En ateliers d'échanges	En ligne
<ul style="list-style-type: none"> • Toitures vertes, panneaux solaires • Construction sur dalles sans fondation • Édifice en hauteur pour diminuer l'empreinte au sol • Éviter un secteur industriel ressemblant à la phase 1 • Exiger la plantation d'arbres • Il serait souhaitable d'être innovants pour les constructions industrielles avec des normes pour des produits écoénergétiques et plus beau que ce qui a été fait dans la phase 1 du projet • Peu de stationnement (imperméabilisation) • Préférence pour petits et moyens gabarits 	Aucun
Commentaires généraux sur le cadre bâti (sans vocation précisée)	
En ateliers d'échanges	En ligne
<ul style="list-style-type: none"> • Ambiances avec verdissement, qui se fondent avec la nature • Calibrer la densité de développement en fonction de la protection des milieux naturels : notion de capacité de support des milieux. • Développer un environnement favorable à la santé physique, psychologique et sociale • Espaces communs pour générer des milieux de vie et de travail attractifs • Éviter les îlots de chaleur • Fils enfouis • La lumière des immeubles/éclairage de rue perturbe grandement les animaux: système endocrinien, comportements de reproduction et de migration • Limiter le plus possible l'imperméabilisation • Limiter le plus possible l'imperméabilisation. 	Aucun

Commentaires – Cadre bâti (résidentiel, industriel, autre)

<ul style="list-style-type: none">• Opter pour du design de la conservation (approche de Conservative design)• S'assurer d'avoir des critères pour l'utilisation de matériaux écologiques, les toitures végétales, panneaux solaires, etc.• S'inspirer des modèles scandinaves• Toits verts• Toits verts• Toits verts	
--	--

Commentaires sur les vocations et usages

Commentaires généraux		
	En ateliers d'échanges	En ligne
	<ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait que le développement soit localisé en bordure du site • Bâtir en périphérie du site pour éviter de morceler • Ne pas développer au nord de la ligne d'hydro • Aucun développement industriel. Chercher des alternatives ailleurs ou optimiser les espaces existants. • Pas de mixité industriel/résidentiel dans un même secteur. • Éviter les usages susceptibles de nuire à la qualité de vie des résidents à proximité • Ne pas morceler les zones de développement (noyau dense et de services) 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter qu'un secteur résidentiel soit isolé par de l'industriel • Avoir plus de place pour les habitations • Augmenter la superficie habitable • Trop grande superficie • Positif, peut augmenter les zones à développer, mais miser sur de l'unifamilial à 2 voitures • Je trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'offre versus les besoins du secteur • Élargir les zones • Non j'espère que vous allez être à l'écoute de la population qui ne veulent pas d'un secteur industriel dans l'entièreté du boisé restant. • On aura besoin de terrain pour des maisons unifamiliale pour les jeunes familles
Commentaires ciblés		
Catégorie	En ateliers d'échanges	En ligne
Nord-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver le milieu naturel entre le cours d'eau central et le ruisseau Mont Châtel et compléter le développement de maisons dans la zone jaune au nord. 	
Centre-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas développer A2 en raison de la présence importante de la faune. 	
Sud-Ouest		
Nord-Est		
Centre-Est	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter une école. 	
Sud-Est	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvert à des usages industriels, mais ceux-ci doivent être responsables et ne devrait pas totaliser plus de 30 % de la zone de conciliation plus au sud. 	

Commentaires sur la mobilité

En atelier		
Schéma de déplacement	Mode de transport	Propos
Géométrie	Motorisé	S'assurer d'avoir des mécanismes pour éviter la circulation de transit dans les secteurs résidentiels
Géométrie	Piéton	Trottoirs
Géométrie	Motorisé	Rues étroites
Géométrie	Motorisé	Rues étroites, minimiser la vitesse
Géométrie	Motorisé	Rues étroites pour ralentir les voitures
Géométrie	Motorisé	Rues courbes pour éviter la prise de vitesse
Géométrie	Motorisé	Rues avec aménagements de verdissement
Géométrie	Motorisé	Éviter toute route plus large que route locale.
Géométrie	Motorisé	Des rues à caractère résidentiel, pas de boulevard
Hors secteur de planification	Motorisé	Crainte de répercussion sur la circulation sur boul. Couture
Hors secteur de planification	Mixte piéton vélo	Plus de sécurité sur les liens/pistes cyclables surtout sur le boul. Saint-Claude. Ce boulevard est très dangereux. C'est un cauchemar.
Mobilité active et partagée	Motorisé	Prévoir du vélopartage et de l'autopartage
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Relier les écoles situées dans les quartiers avoisinants avec des liens de modes actifs
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Donner plus d'options de mobilité (vélo-marche-tc)
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Prévoir des connexions piétonnes et à vélo un peu partout.

Commentaires sur la mobilité

Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Créer beaucoup de liens actifs avec le quartier (perméabilité des déplacements);
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Importance de la mobilité active
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Connexions avec les quartiers voisins uniquement pour la mobilité active
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Formule écoquartier avec rue piétonne et piste cyclable
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Accès piéton et vélo uniquement
Mobilité active et partagée	Motorisé	Faire un quartier sans voiture
Mobilité active et partagée	Vélo	Ajouter un lien cyclable au nord (quartier des musiciens) et assurer la connectivité avec le corridors des Cheminots
Mobilité active et partagée	Vélo	Lien cyclable : sur Boul. Couture, corridor traversant (parcellaire) puis vers le nord vers la rue de la Bolière
Mobilité active et partagée	Vélo	Assurer la connexion du réseau cyclable autour du site (éviter fractionnement)
Mobilité active et partagée	Vélo	Connecter viaduc cyclable et relier les écoles
Mobilité active et partagée	Vélo	Avoir des incitatifs pour se rendre au travail en vélo. Primes, douches, vestiaire
Mobilité active et partagée	Vélo	Y intégrer des stations à Vélos
Mobilité active et partagée	Vélo	Déployer À vélo
Mobilité active et partagée	Vélo	Une piste cyclable nord-sud ne nuirait pas au milieu
Mobilité active et partagée	Vélo	Prévoir l'accès au site à vélo (voies cyclables)
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Prévoir un corridor nord-sud de mobilité active fort avec passerelle pour protéger milieux naturels et liens d'urgence au besoin
Mobilité active et partagée	Vélo	Un grand lien cyclable qui traverse du nord au sud le parc, avec passerelles sur pilotis dans les milieux naturels.

Commentaires sur la mobilité

Mobilité active et partagée	Piéton	Sentier nature entre parc des musiciens et parc de la véga
Mobilité active et partagée	Piéton	Pérenniser les sentiers existants
Mobilité active et partagée	Piéton	Conserver les sentiers existants
Mobilité active et partagée	Piéton	Conserver les réseaux de sentiers avec accès public
Mobilité active et partagée	Piéton	Beaucoup de sentiers dans les espaces conservés
Mobilité active et partagée	Vélo	pistes cyclables en forme de s et non en ligne droite
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Minimiser au maximum l'impact au sol des stationnements
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Lien de mobilité actif en gravier
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Piste cyclable en terre battue dans le corridor hydro
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Aménager la route du MTQ à l'ouest du site en piste cyclable et poursuivre le lien vers le corridor d'Hydro-Québec.
Mobilité active et partagée	Mixte piéton vélo	Réaliser un aménagement non asphalté, en poussière de pierre.
Mobilité active et partagée	Motorisé	Il y a un certain cynisme par rapport aux initiatives de mobilité durable qui sont comme un coup d'épée dans l'eau parce que la demande n'est pas là dans les quartiers en périphéries. Lorsqu'il y a de nouveaux développements, on remarque seulement une augmentation du nombre de voitures puisque les autres modes de déplacement ne sont pas utilisés.
Mobilité active et partagée	Motorisé	Favoriser la covoiturage sur l'autoroute Henri-IV
Mobilité active et partagée	Motorisé	scepticisme - crainte que la voiture soit le moye de transport principal comme dans le reste du quartier
Mobilité active et partagée	Motorisé	Exiger du transport électrique (industriel)
Mobilité active et partagée	Motorisé	Autopartage

Commentaires sur la mobilité

Mobilité active et partagée	Motorisé	Autopartage
Réseau plein air	Piéton	Conserver les sentiers existants et assurer leur accès
Stationnement	Motorisé	Minimiser au maximum l'impact au sol des stationnements
Stationnement	Mixte piéton vélo	Pour le sud du site, créer un stationnement en phase 1 et interdire la circulation automobile dans le futur développement (navettes et à pied)
Stationnement	Motorisé	Aménager un stationnement pour les visiteurs et pour avoir accès aux sentiers en gravier
Stationnement	Motorisé	Stationnement sous-terrain (autant industriel que résidentiel)
Stationnement	Motorisé	Prévoir un ou des stationnements municipaux étagés et tarifés pour desservir l'ensemble du secteur industriel, pour éviter d'accaparer des espaces au sol
Stationnement	Motorisé	Favoriser mutualisation du stationnement et les dissimuler
Stationnement	Motorisé	Changer la réglementation municipale sur les stationnements
Transport en commun	Autobus	Ne pas augmenter le nombre d'autobus
Transport en commun	Autobus	Connexion à prévoir avec le Métrobus 804 et desservir le site avec le RTC
Transport en commun	Autobus	Insérer un lien autobus dans le quartier à l'est
Transport en commun	Autobus	Proposer des navettes
Transport en commun	Autobus	Prendre en considération les arrêts et les départs
Transport en commun	Autobus	Un pôle d'échange en transport en commun pourrait être prévu dans le secteur de la phase 1.
Transport en commun	Autobus	davantage de desserte de transport en commun
Transport en commun	Autobus	Transports en commun :Terminus RTC sur le site;

Commentaires sur la mobilité

Transport en commun	Autobus	Transports en commun : Meilleure desserte en autobus pour le secteur;
Transport en commun	Autobus	Transports en commun : Ouverts à permettre une voie réservée d'autobus nord-sud sur le site. Circulation uniquement pour le transport en commun sur cet axe privilégié.
Transport en commun	Autobus	Augmenter la fréquence des bus avant de développer
Transport en commun	Autobus	Rendre le RTC gratuit
Transport en commun	Autobus	Un autobus sur le site, un réseau qui dessert bien le secteur aux 10 minutes
Transport en commun	Autobus	les autobus ne sont pas pratiques pour les jeunes familles
Transport en commun	Autobus	Améliorer la desserte du transport en commun, mais ne pas entrer dans les secteurs boisés (Ne pas déboiser le secteur)
Artère ou collectrice	Motorisé	Pas de camions dans le boisé
Artère ou collectrice	Motorisé	Si une route se réalise du nord au sud, aucun véhicule lourd doit sortir sur le boulevard Saint-Claude
Artère ou collectrice	Motorisé	Les entrées sont situées par les petites rues, on ne veut pas de circulation de transit provenant de Henri IV
Artère ou collectrice	Motorisé	Éviter que les rues qui seront ouvertes dans le site à l'étude deviennent des voies de contournement du boul. de l'Ormière (donc pas de lien nord/Sud) (2)
Artère ou collectrice	Motorisé	2 accès étaient privilégiés soit sur l'ormière et au sud sur la rue John-Simons pour éviter l'ajout de voitures dans les quartiers environnants
Artère ou collectrice	Motorisé	Il y a des craintes de voir une augmentation du trafic automobile dans le secteur.
Artère ou collectrice	Motorisé	Proposition de principe : aucune route ne doit traverser la zone naturelle.
Artère ou collectrice	Motorisé	Éviter une route qui traverse le site et qui amène de la circulation de transit dans le boisé.
Artère ou collectrice	Motorisé	Il ne faut pas qu'il y ait une route qui traverse le boisé de bord en bord
Artère ou collectrice	Motorisé	Lien principal à deux voies seulement pour minimiser la fragmentation des espaces naturels

Commentaires sur la mobilité

Artère ou collectrice	Motorisé	Une route scinderait le milieu en deux et briserait les corridors écologiques prévus
Artère ou collectrice	Motorisé	. Créer un quartier en trois zones en cul-de-sac pour éviter de couper les milieux naturels et les corridors de biodiversité : une rue résidentielle avec entrée au nord et une deuxième avec entrée à l'est (avec pont sur pilotis) qui culminent toutes les deux en cul de sac. La rue industrielle John Simons se termine aussi en cul de sac. Petit bouclage pour compléter la rue au nord dans la zone jaune.
Artère ou collectrice	Motorisé	A2 si on ne développe pas ici, limite beaucoup la fragmentation
Artère ou collectrice	Motorisé	Attention avec la traverse des cours d'eau
Artère ou collectrice	Motorisé	Ne pas faire d'axes nord-sud qui traversent le site à l'étude. Les connexions doivent être créées à partir en ouvrant les rues des quartiers adjacents vers les zones de conciliation;
Artère ou collectrice	Motorisé	Sortie au nord-est
Artère ou collectrice	Motorisé	Pas de prolongement de la rue John-Simons.
Artère ou collectrice	Motorisé	pas de tronçon nord-sud pour les véhicules
Artère ou collectrice	Motorisé	Une route qui traverse les zones de développement du sud au nord semble la seule option possible pour la mobilité dans le site.
Artère ou collectrice	Motorisé	connexion du centre vers henri-iv
Artère ou collectrice	Motorisé	1 connexion vers l'est
Artère ou collectrice	Motorisé	pas de tronçon nord-sud pour les véhicules
Artère ou collectrice	Motorisé	un accès par voiture au nord est (entre les ruisseaux)
Artère ou collectrice	Motorisé	Rue du secteur industriel via John-Simons uniquement.
Artère ou collectrice	Motorisé	Ne pas créer d'axe nord-sud sur le site
Artère ou collectrice	Motorisé	On ne devrait pas faire de rue qui traverse, pour minimiser le morcellement

Commentaires sur la mobilité

Artère ou collectrice	Motorisé	Connexions avec les quartier uniquement pour relier les zones B1 et B3 (pas de sortie au sud)
Artère ou collectrice	Motorisé	Avoir accès par la ligne d'Hydro
Artère ou collectrice	Motorisé	B1 connexion via le boulevard Saint-Claude
Artère ou collectrice	Motorisé	Connexions à prévoir uniquement où des ouvertures publiques le permettent déjà (emprise ville)
Artère ou collectrice	Motorisé	Lien de mobilité en continuité de John-Simons
Artère ou collectrice	Motorisé	Ne pas faire d'axe nord-sud pour les voitures
Artère ou collectrice	Motorisé	Faire des boucles dans les zones de développement en connectant avec les secteurs limitrophes
Artère ou collectrice	Motorisé	Connecter avec le secteur de l'école Notre-Dame des Neiges et la rue Beauville
Artère ou collectrice	Motorisé	Éviter un lien continu dans l'axe nord-sud
Artère ou collectrice	Motorisé	Entrées par Saint-Claude pour la zone au nord.
Artère ou collectrice	Motorisé	Entrée près de l'école des Neiges pour la zone au centre
Artère ou collectrice	Motorisé	Entrée par John Simons pour la zone industrielle au sud.
Artère ou collectrice	Motorisé	Pas de route qui traverse le site dans un axe nord/sud
Artère ou collectrice	Motorisé	B1 déjà des rues qui débouchent vers ce secteur
Artère ou collectrice	Motorisé	B2 semble être connecté à la rue de l'Avignon
Artère ou collectrice	Motorisé	B3 connexion de plus faible impact en prolongement de John-Simons
Artère ou collectrice	Motorisé	Lien fort dans l'axe nord-sud pour la mobilité générale mais en souterrain

Commentaires sur la mobilité

Rue locale	Motorisé	Éviter que les rues qui seront ouvertes dans le site à l'étude deviennent des voies de contournement du boul. de l'Ormière (donc pas de lien nord/Sud)
Rue locale	Motorisé	On veut minimiser l'impact de la circulation surtout dans les rues résidentielles
Rue locale	Motorisé	Attention à la circulation additionnelle dans les quartiers existants
Rue locale	Motorisé	Pas de rue qui fragmente les boisés
Rue locale	Motorisé	Rues résidentielles pour connecter tous les nouveaux quartiers
Rue locale	Motorisé	Rues des secteurs résidentiels via le boulevard Saint-Claude, le boulevard Gastonguay et certaines rues locales;
Rue locale	Motorisé	Les zones de conciliation ne doivent pas être connectées entre elles.
Rue locale	Motorisé	Des rues résidentielles dans un secteur précis, pas de transit

Annexe – Commentaires supplémentaires déposés en ligne suite aux ateliers

Milieux naturels et proposition de corridors de biodiversité	
Aire de développement	<ul style="list-style-type: none"> Faune et morcellement du boisé La faune est aussi une ressource appréciée du boisé. Le morcellement et surtout la présence d'une route (type industrielle ou présence de camions) qui traverse le boisé du nord au sud aurait des impacts négatifs importants sur les résidents et la faune par exemple en termes de collisions, impacts des sels de déglacage, poussière et bruit).
Autre	<ul style="list-style-type: none"> Considérant mon lieu de résidence (Heandel) je peux vous valider que suite au travaux de 2015 sur le bassin de rétention , face à Cartier GM Auto , et surtout depuis les nouvelles constructions devant CANAC Val-Bélair, le volume et la vitesse de l'écoulement prennent de l'ampleur et de us en plus considérable . Pour avoir constaté deux parcelles de terrains minées et d'importance. En arrière des résidences pour personnes âgées Ste-Geneviève. Le long de l'autoroute sur la partie linéarisée du MTQ. l'argument des GES ne tient pas la route car rien n'assure que les employés vivront à proximité Conserver comme le parc de Montchatel Trouver une solution pour le conserver Concernant la séquence des impacts (éviter, atténuer et compenser), il serait approprié que celle-ci s'applique aux autres milieux naturels que seulement les milieux humides, et que toutes les mesures étudiées soient présentées et expliquées à la population. Ceci pourrait faciliter l'acceptabilité sociale face aux décisions. Les corridors de biodiversité ne mènent nulle part et ne sont pas suffisants pour assurer la survie de la faune et de la flore Ville affirme que les développements industriels doivent être réalisés dans le périmètre d'urbanisation pour diminuer les gaz à effet de serre (GES) générés par le transport. Toutefois, développer dans des milieux naturels (et humides) entraîne une perte importante de capacité de captation de CO2 Afin de pérenniser la protection des secteurs visés, dans la mesure du possible, la Ville pourrait envisager la création d'aire protégée inscrite au registre du gouvernement du Québec (p.ex. la réserve naturelle en terre privée). Ceci nécessite bien entendu l'accord du propriétaire, mais celui-ci peut tirer certains avantages de cette démarche : https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/brochure-conservation-volontaire.pdf.
Bandes riveraines	<ul style="list-style-type: none"> Au niveau des bandes riveraines, pour considérer qu'il s'agit d'un projet de protection, il faut viser protéger au-delà des exigences réglementaires (que ce soit celle de la Ville ou du gouvernement du Québec), sinon, on se limite simplement au respect des lois et règlements.
Cible de conservation	<ul style="list-style-type: none"> Cible pas réaliste, car la Ville sera obligée de racheter et c'est trop cher pour un petit secteur. Je pense qu'il est primordial de respecter le 70% de conservation, au minimum. cible de 80 % 100 % conservation dans un contexte de déclin de la biodiversité et crise climatique Le territoire visé pour de la conservation comprenait des terrains non-constructibles comme le corridor Hydro-Québec et les bassins de rétention, en plus des cours d'eau. La cible de 60-70% en serait plutôt une de 50%.

Annexe – Commentaires supplémentaires déposés en ligne suite aux ateliers

Corridor de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Les couloirs de biodiversités doivent mener à des noyaux, des écosystèmes reliés entre eux • En biologie de la conservation, pour qu'une zone protégée soit efficace, on recommande de tendre le plus possible vers une forme ronde (et non pas linéaire), de façon à limiter le ratio périmètre / superficie, et donc l'effet de bordure. De plus, il est recommandé que la superficie d'une zone protégée soit suffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers et donc être plus grande que les plus grosses perturbation susceptible de l'affecter. • Une approche par corridors de boisés entrecoupés de zones développées industriel est inacceptable. Un corridor de boisé ce n'est pas un boisé. On ne veut pas se promener dans des sentiers qui serpentent entre les immeubles industriels.
Corridor Hydro-Québec	<ul style="list-style-type: none"> • une ligne d'hydro n'est pas un corridor de biodiversité • HQ ne peut être un corridor de biodiversité parce que HQ peut toujours y accéder pour faire des travaux • Pour ce qui est de l'emprise des lignes hydroélectriques, il est exagéré de considérer qu'il s'agit de corridors de biodiversité. D'une part, c'est simplement impossible de développer sous celles-ci et, d'autre part, considérant l'utilisation de pesticides et la fauche fréquente dans ces emprises, on peut difficilement dire qu'il s'agit d'habitats de qualité pour la faune. À tout le moins, la Ville pourrait encourager Hydro-Québec à adopter les meilleures pratiques possibles en termes de biodiversité dans ces emprises : https://www.hydroquebec.com/themes/developpement-durable/pdf/pg-1129-2023E2674-guide-sur-la-biodiversite.pdf • Enfouir les câbles d'HQ • Le corridor HQ n'est pas un corridor de biodiversité parce que HQ doit y circuler à l'occasion pour l'entretien des infrastructures et la fauche
Corridors hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas modifier le cours des ruisseaux • Le boisé des châtels contient beaucoup de veines d'eau souterraine à prendre en considération, car plusieurs maisons sur la rue que je demeure ont des pompes submersibles pour les crues au printemps et l'automne et les pluies fortes • Il est bien connu qu'il y a des inondations périodiques des rivières Saint-Charles et Lorette. Certaines causant des dommages. Le ruisseau Mont-Châtel (et l'écoulement du secteur avoisinant) semble se diriger vers la rivière Lorette. Il y avait peu d'informations sur la cartographie des zones inondables du boisé. Deux mesures importantes sont de conserver les milieux humides pour leur service hydrique mais également pour les nombreux autres services qu'ils rendent à la communauté. L'autre serait de limiter l'imperméabilisation du territoire.
Faune	<ul style="list-style-type: none"> • Corridors fauniques • création de ponts pour la faune • Faune et morcellement du boisé La faune est aussi une ressource appréciée du boisé. Le morcellement et surtout la présence d'une route (type industrielle ou présence de camions) qui traverse le boisé du nord au sud aurait des impacts négatifs importants sur les résidents et la faune par exemple en termes de collisions, impacts des sels de déglacage, poussière et bruit). • Nécessité de la production d'un rapport faunique, incluant des recommandations spécifiques pour l'établissement de zones critiques, en plus de zones de protection pour protéger les caractéristiques des milieux humides contre les agents stressants

Annexe – Commentaires supplémentaires déposés en ligne suite aux ateliers

Milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> • Ensuite, si des milieux humides sont détruits (parce que toutes les mesures d'évitement et d'atténuation ont été étudiées et ne peuvent pas être mises en place), il serait opportun d'encourager le promoteur à compenser les impacts résiduels par des aménagements (et non financièrement), qui seraient réalisés le plus en amont possible de la destruction (et non pas après la destruction). • La proposition de corridors de biodiversité déroge au principe premier du PRMHH • Considérer le potentiel de restauration des milieux humides
Pratique du plein air	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à la nature est un incitatif à s'installer en périphérie
Région de végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Seules les forêts matures et les zones boisées ayant un potentiel acéricole sont reconnues – il faut reconnaître tous les arbres
Vocations et usages	
<ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel exclusivement pour acceptabilité sociale • Industriel : il faut que la Ville puisse faire la démonstration à la population que toutes les autres options ont été envisagées avant de détruire des milieux naturels. • Je crois que de développer deux des quatre endroits proposés serait suffisant. Surtout en ce qui trait de la partie industrielle qui à mon avis devrait plutôt être une réflexion sur améliorer les quartiers industriels déjà présents sur le territoire de la Ville de Québec. • Pas d'industriel, dédié le 30 % à du résidentiel • Résidentiel exclusivement pour acceptabilité sociale • La proposition des aires de développement a comme conséquence la fragmentation des milieux naturels et aurait eu un impact négatif • La destruction de milieux naturels pour implanter du développement industriel n'est pas justifiée, ni pour la création d'emplois • Secteur Nord-Ouest : Conserver les arbres matures pour services écologiques et faune aviaire • Secteur Centre-Ouest : Développement léger et vert • Sud du site : Développer le sud ouest malgré les milieux naturels près de l'autoroute Henri IV, compromis acceptable (sinon trop cher) 	
Cadre bâti	
Toutes vocations	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une façon de construire en fonction des changements climatiques • Construction sur dalle de béton flottante et éviter excavation sur les milieux humides • 3 étages pour avoir l'acceptabilité sociale
Industriel	<ul style="list-style-type: none"> • Zones industrielle verte, qui soit accessible la fin de semaine pour les citoyens • Toit vert pour l'industriel
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • 3 étages max pour le résidentiel pour laisser les arbres faire leur travail de purification et climatisation • Autoriser l'unifamilial

Annexe – Commentaires supplémentaires déposés en ligne suite aux ateliers

Mobilité	
<ul style="list-style-type: none"> • Nb maximale de cases très réduit pour inciter à la mobilité active • Conception routière en fonction du réchauffement climatique • Ne pas connecter le secteur résidentiel à l'Ormière • Pas d'axe nord-sud • Axes cyclopiéton accessibles pour tous (accessibilité univrsele) • Aucune route ne devrait traverser de part et d'autre le secteur. Pour la protéger l'écosystème, la biodiversité et la faune, il faut À TOUT PRIX éviter le morcellement du terrain. • Prévoir des mesures, à l'échelle de la Ville, pour freiner le recours à l'automobile (péages, taxes sur la grosseur des véhicules) • la principale artère de chauveau devrait faire 2 voies et non 4 • Un axe nord-sud fragmenterait les milieux naturels 	
Espaces publics et parcs	
<ul style="list-style-type: none"> • Tour d'observation ornithologie • Officialiser un réseau de sentiers de façon à ce que tous les quartiers aient un accès à ce réseau de sentiers et à la nature. • Accès au public à la nature: L'accès du public à des sentiers du boisé aménagés et sécuritaires est un souhait très important pour les résidents et la communauté. Depuis la pandémie, il faut penser différemment le développement de la Ville de Québec. 	
Autres recommandations (hors territoire de planification)	
Densifier les milieux commerciaux et industriels actuels et améliorer l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Densifier l'Espace Innovation Chauveau (phase 1). • Densifier les centres d'achats (Neufchâtel, par exemple). • Améliorer et concentrer les services sur le boulevard de l'Ormière. • Occuper les locaux vides. • Verdir les toits • Approcher les propriétaires privés de bâtiments vides ou stationnement vides pour construire • Conservation par l'innovation dans le bâti : Le couvert forestier (forêts matures, pruches, pins blancs, noyers cendrés) ainsi que la variété de milieux naturels (prairies humides, arbustes bas, champs) rendent également des services importants à la communauté. Leur destruction est à limiter. Il serait donc très dommage de ne pas mettre tous les efforts possibles pour innover dans le secteur du bâti. On pourrait optimiser les sites industriels existants, utiliser des terrains minéralisés, densifier la section industrielle, réduire la superficie du stationnement des industries (empreinte au sol) entre autres.

Annexe – Commentaires supplémentaires déposés en ligne suite aux ateliers

Échéancier de développement	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser les projets de restauration en amont pour minimiser les impacts.• Moratoire de 5 ans pour l'ensemble du territoire du PPU puis acquisition par la Ville.• Il faudra revoir la notion de besoin : qu'est-ce qu'un besoin, ce qui est nécessaire à la vie, à la survie d'un humain, un entrepôt ne correspond pas à un besoin, c'est un incitatif à la (sur)consommation, au gaspillage, cela entraîne du camionnage, des déchets.• Évaluation d'impact de la santé publique sur la population.
Espaces naturels à l'échelle de la ville	<ul style="list-style-type: none">• Il serait primordial de mesurer (quantifier) les besoins en espaces naturels dans l'ensemble de la ville pour les humains ET la faune (pas seulement taux d'occupation des logements, des besoins industriels)



Avis et commentaires

**Complément aux ateliers d'échange du 20-26 mars 2024
Dans le cadre de la démarche du PPU Chauveau**

**Ville de Québec
3 avril 2024**



Le comité des Amis du boisé des Châteliers tient à transmettre par écrit le présent avis contenant plusieurs commentaires relatifs aux ateliers d'échange organisés par la Ville de Québec les 20 et 26 mars 2024 dans le cadre du PPU Chauveau.

Contrairement à ce qu'on nous avait promis le 30 janvier dernier, lors de la présentation de la démarche de participation citoyenne, les citoyen-nes, particulièrement ceux et celles qui étaient présent-es le 20 mars dernier, n'ont pas eu la chance de poser toutes leurs questions. D'ailleurs, la consultation s'avère davantage une présentation et n'offre pas la possibilité d'avoir un réel échange avec la Ville concernant la vision du secteur Chauveau.

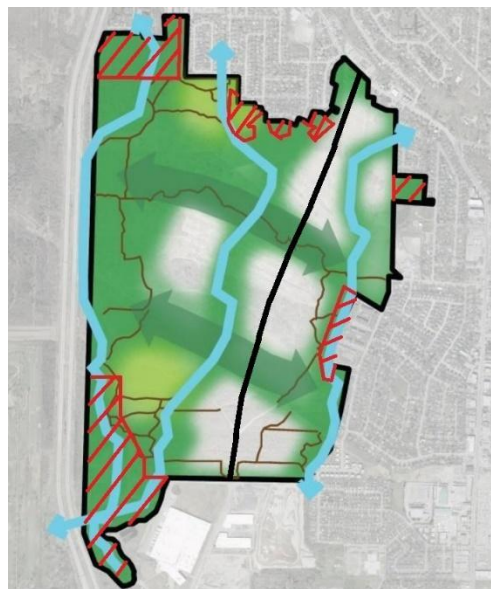
Le comité déplore les constats suivants :

Une cible de protection ambitieuse qui sème la confusion !

Lors des ateliers d'échange, la Ville a annoncé une cible ambitieuse de conservation de 60 à 70% des milieux naturels du secteur Chauveau.

Une cible de 70% pourrait en effet être considérée ambitieuse s'il s'agissait de 70% du territoire actuellement en danger et en négociation pour la conciliation développement-conservation.

Or, le secteur de planification comprend aussi des terrains appartenant à la Ville dont le bassin de rétention (non constructible) et quelques terrains appartenant à d'autres propriétaires. En réalité, le % de préservation des terrains en danger est de l'ordre de 45-50%. Et, dans ce pourcentage, on retrouve évidemment les ruisseaux et la ligne d'Hydro-Québec qui, de toute façon, ne sont pas légalement constructibles. Une cible donc un peu moins reluisante.



Le secteur de planification comprend des terrains (en rouge hachuré) appartenant à la Ville dont le bassin de rétention (non constructible) et quelques terrains appartenant à d'autres propriétaires. En considérant un territoire plus vaste que les terrains actuellement en danger, il est plus facile d'atteindre une cible qui apparaît ambitieuse.

La cible de conservation de 70% aura comme conséquence de fragmenter les milieux naturels : 4 secteurs en développement, résidentiel ou industriel, et le tout, relié par une route qui traversera le boisé du nord au sud. Ce serait une catastrophe pour la faune et la flore, une perte de canopée (arbres) dans un quartier où la canopée est en déclin, une perte de milieux humides, une augmentation des îlots de chaleur, une diminution de la qualité de l'air, et encore !

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté une cible de 70% pour des espaces verts, des golfs, la cible de 60-70% de la Ville perd de sa brillance devant la valeur écologique d'une mosaïque de milieux naturels et de sa biodiversité. Le boisé des Châtels est l'un des derniers endroits en ville où l'on trouve encore des renards, des cerfs, des nicheurs exceptionnels, des papillons monarques et des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, bref de la vraie biodiversité.

Une Vision de l'arbre non respectée

Malgré un effort de plantation, la canopée est en chute libre dans le quartier des Châtels. Nous nous éloignons de la cible fixée par la Ville dans sa [Vision de l'arbre](#) [1].

Dans la caractérisation réalisée par une firme spécialisée, engagée par le propriétaire, seules les forêts matures et les zones boisées ayant un potentiel acéricole sont reconnues, disqualifiant tous les autres arbres. Pourtant, les arbres jouent un rôle essentiel pour la santé de la collectivité et rendent des services écologiques indispensables.

La destruction de précieux milieux humides !

La Ville doit respecter son propre [plan de protection des milieux humides](#) [2]. À peine le plan (PRMHH) déposé, qu'elle déroge de ses cibles et de ses principes, le premier principe étant d'éviter de détruire les milieux humides, qu'ils soient d'intérêt ou non. Ces milieux offrent des services indispensables à la collectivité et ce, dans un contexte de crise climatique qui ne cessera de s'accroître.

De plus, il est inacceptable que la Ville disqualifie des milieux humides qu'elle avait identifiés d'intérêt à la conservation suite à la caractérisation faite par une firme (engagée par le propriétaire) qui utilise des critères différents de ceux retenus dans le PRMHH pour déterminer la valeur d'un milieu humide.

Selon l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV), tous ces milieux bénéficieraient de la valeur écologique la plus élevée et leur préservation serait hautement prioritaire [3]. Par ailleurs, selon l'étude de Wood et ses collaborateurs [4] pour le compte de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et les travaux de C. Bergevin réalisés sous la direction de J. Dupras [5], ces milieux humides présentent tous des valeurs économiques élevées.

Potentiel de restauration des milieux humides

Quoique certains milieux humides ont été altérés par le creusage de profonds fossés de drainage, ils présentent un grand potentiel de restauration. Des études [6] et guide de planification de projet [7] proposent des techniques pour y parvenir, et des sommes accumulées dans le fonds gouvernemental dédié aux milieux humides sont disponibles à cet effet.

Des besoins d'espaces industriels non justifiés dans les milieux naturels !

La phase 1 de l'Espace innovation Chauveau a déjà détruit suffisamment de milieux naturels. Il n'est aucunement justifié de détruire un milieu naturel pour de l'industriel.

À la lecture de l'imposant document que constitue le PRMHH, à la section sur le développement industriel (p.89), on peut lire:

« Un scénario prévisionnel des besoins postpandémie évalue à 0,3 km² par année (3 km² sur 10 ans) la superficie des sites industriels à développer. L'inventaire des espaces disponibles ou à optimiser montre que, d'ici 10 ans, environ 2,5 km² pourraient servir au développement industriel. Ainsi, 0,5 km² de terrains industriels développables serait manquant pour répondre à la demande projetée. » [2]

Vu l'importance de conserver le plus possible de milieux humides et hydriques, il est indispensable que la Ville priorise d'abord, afin d'optimiser l'aménagement responsable de son territoire, les espaces disponibles ou minéralisés pour poursuivre son développement industriel. En misant prioritairement sur les espaces disponibles actuels, estimés à 2,5 km², il n'est plus nécessaire de détruire un milieu naturel pour combler les 0,5 km² de terrains manquants. Il est donc incompréhensible que la Ville s'empresse de développer un parc industriel dans ce riche milieu naturel, et que l'on sait pertinemment que la perte de ce milieu naturel serait irrémédiable.

Il faut se rappeler qu'un développement industriel écoresponsable n'est réellement vert que s'il est développé dans une zone déjà minéralisée, peu fertile ou fortement dégradée, ce qui n'est pas le cas du boisé des Châtel.

Création d'emploi

La Ville justifie la destruction d'un milieu naturel pour la construction d'un parc industriel en prétendant la création d'emploi. Or, le taux de chômage est très faible à Québec et il y a un manque de main d'œuvre flagrant et cette situation risque fort de perdurer longtemps.

Des corridors écologiques qui ne mènent nulle part !

La Ville parle de corridors de biodiversité. Or, un corridor permet de connecter des noyaux de conservation (des milieux de vie). Ils servent aux déplacements de la faune et à la dispersion de la flore. Réduire le boisé des Châtels en corridors se traduit par une perte d'habitats et compromet la survie de la faune et de la flore car ces corridors ne mèneront nulle part et ne seront pas suffisamment grands pour assurer la survie de la riche biodiversité.

L'impact du développement sur la biodiversité non-documenté !

Il est déplorable qu'aucun inventaire faunique n'ait été réalisé avant toute intention de développement et qu'aucune étude d'impact qu'aurait un développement sur la faune et la flore présentes n'ait été faite. Il est essentiel de connaître les espèces fauniques et floristiques présentes et leurs besoins en termes d'espaces et d'habitats afin d'assurer leur survie. Par exemple, il faut établir des zones critiques (essentiels à la survie de plusieurs espèces) autour des milieux humides en s'appuyant sur la connaissance des espèces qui y vivent et leur utilisation des types d'habitats qui s'y trouvent. Et, au-delà des zones critiques, établir des zones de protection pour protéger les caractéristiques des milieux humides contre les agents stressants [8].

Ces milieux naturels abritent des cerfs, renards (au moins 4 terriers), visons, hermines, amphibiens (salamandres, grenouilles, ...), bref, une faune remarquable en milieu urbain. Selon [Ebird](#) [9], il y a plus de 135 espèces d'oiseaux qui ont été observés dans le boisé dont certains sont des espèces à statut, entre autres, le Goglu des prés qui niche dans les friches, le Pioui de l'Est, la Paruline du Canada, le Gros-bec errant, le Quiscale rouilleux. Plusieurs espèces profitent de la mosaïque d'habitats car ils nécessitent de plus d'un habitat pour vivre dont les hiboux, les chouettes et autres oiseaux de proies. Quoique le pic à dos rayé et le pic à dos noir ne soient pas des espèces à statut, leur présence dans le mélézin et la prucheraie est remarquable. Il ne faut pas oublier les champs d'asclépiades, plantes indispensables pour la survie du Monarque, papillon en voie de disparition.

Des arbres et peuplements remarquables se retrouvent dans les milieux naturels du boisé des Châtels : mélézin, prucheraie (au moins 60 spécimens regroupés dont certains imposants, essences forestières en raréfaction au Québec), érablière, cédrière, pins et saules. Quoique sans statut particulier, plusieurs espèces floristiques sont étonnantes à découvrir : cypripède acaule (sabot de la vierge), arisème petit-prêcheur, médéole de Virginie, streptope rose, monotrope uniflore, plus de 12 espèces de fougères et encore.

Alors que la Ville demande la reconnaissance de « région de biosphère » par l'UNESCO et qu'elle affirme que la protection des milieux naturels et des écosystèmes sera « un pilier de son plan d'urbanisme en révision », une planification de développement dans un milieu naturel sans la connaissance des espèces présentes sur le terrain est un non-sens.

Un corridor écologique sous haute tension !

Un corridor écologique sous les lignes de transport à haute tension d'Hydro-Québec nous apparaît une possibilité à la limite farfelue. Cet espace est voué principalement à l'entretien des équipements de transport électrique ce qui implique le passage occasionnel de camions et le fauchage régulier de la végétation. De plus, un corridor cyclable devrait éventuellement y être aménagé afin d'établir un lien de mobilité vers les quartiers au nord, ce qui rendrait le corridor dangereux pour la faune y circulant. L'[UICN](#) [10] mentionne qu'un corridor écologique doit offrir un « *passage sûr* » afin de maintenir ou de restaurer une connectivité écologique efficace.

Les cas similaires d'aménagement sous les lignes de transport à haute tension existeraient mais n'ont pas été présentés.

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît inconcevable d'y croire.

Une route qui traverse le boisé : un projet inquiétant !

Si la rue John Simons (une route à 4 voies) se poursuit et traverse les milieux naturels du boisé des Châtels du sud au nord pour se rendre sur le boul. St-Claude, avec du développement industriel ou résidentiel de part et d'autre, les impacts négatifs sur la qualité de vie des citoyen-nes et sur la biodiversité seront énormes et irréversibles.

Une fragmentation entraînant la perte de biodiversité !

La fragmentation des milieux naturels entraîne inévitablement une réduction de la diversité des habitats et par conséquent, une perte de la biodiversité. Plus les écosystèmes sont diversifiés, plus la biodiversité est riche puisque les espèces, dans la plupart des cas, ont besoin de plus d'un habitat pour vivre. Le morcellement en habitats de petite taille est défavorable aux grandes espèces qui nécessitent de grands espaces pour vivre.

L'habitat, en raison de cette fragmentation, se retrouve dénaturé du fait de l'augmentation de l'effet de lisière qui va nuire au cœur de l'écosystème. Les îlots boisés dans un paysage fragmenté ont tendance à être colonisés plus largement par les prédateurs (en particulier dans les environnements urbains) et à être plus vulnérables aux espèces envahissantes. De plus, la présence d'une barrière physique séparant un habitat des autres peut mener à la disparition de nombreuses espèces.

La destruction de milieux naturels pour diminuer les GES !

La Ville affirme que les développements industriels doivent être réalisés dans le périmètre d'urbanisation pour diminuer les gaz à effet de serre (GES) générés par le transport. Toutefois, développer dans des milieux naturels (et humides) entraîne une perte importante de capacité de captation de CO².

Sur la base de quelle étude scientifique ou quel bilan carbone peut-on considérer que des GES seront réduits si l'on développe dans ces milieux naturels? Ne connaissant pas le type d'entreprises ni le type de main d'œuvre y travaillant et leur provenance, ni les véhicules (ex. camions) prévus y circuler et leur fréquence, il est hasardeux de se prononcer sur les effets des GES émis par le transport sans une enquête origine-destination. De plus, on ne peut prédire si la main d'œuvre profitera de la proximité de l'autoroute pour aller s'installer à l'extérieur de la ville, près de la nature.

Conserver les milieux naturels de proximité, en améliorant la qualité de vie et en offrant un endroit de plein air à la collectivité, favorisera assurément la rétention des petites familles en ville et diminuera les déplacements pour les activités de plein air.

Un potentiel éducatif sous-estimé !

Le boisé des Châtelers est l'un des derniers endroits en ville où l'on trouve encore des renards, des cerfs, des nicheurs exceptionnels, des papillons monarques et plus encore. Ces milieux naturels et sa riche biodiversité présente un potentiel éducatif important, un milieu d'apprentissage en nature. La présence de 4 écoles primaires et d'une école secondaire à proximité de ce vaste milieu naturel profiterait grandement à cette école de la nature.

En conclusion

Dans le contexte de la crise climatique et du déclin de la biodiversité, face des bouleversements globaux qui ne cesseront de s'accroître, nous ne pouvons plus rechercher les compromis qui permettent de continuer à détruire des milieux naturels, qui sont des solutions nature pour faire face aux défis qui nous attendent, et cela au détriment de la collectivité et de l'acceptabilité sociale. D'autant plus qu'il y a encore des espaces à optimiser, des immeubles à requalifier, des espaces minéralisés pour le développement. À force de compromis, il ne restera plus suffisamment de milieux naturels pour assurer la résilience de notre propre ville et ainsi protéger les générations futures.

Questions sans réponse

Plusieurs citoyen-nes et membres des Amis du boisé des Châtels n'ont pas eu l'occasion de poser toutes leurs questions. En voici quelques-unes pour lesquelles nous apprécierions recevoir des réponses.

Milieus humides

1. Le premier principe de la *loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* est d'éviter de détruire un milieu humide, qu'ils soient d'intérêt ou non. Pourtant, pour le secteur Chauveau, il n'a pas été démontré qu'on ne peut absolument pas développer ailleurs dans la Ville, autre que dans des milieux humides. Comment la Ville peut-elle accepter de détruire ses milieux humides pourtant si précieux en contexte de crise climatique alors qu'elle vient tout juste de déposer son plan de protection?

2. À quoi sert l'élaboration d'un laborieux plan de protection et l'identification de critères pour déterminer la valeur des milieux humides si la caractérisation d'un propriétaire amenant des critères différents disqualifie le PRMHH? Est-ce que cette situation risque de se répéter à chaque fois qu'un promoteur voudra développer dans des MH?

Canopée

3. La canopée est en chute libre dans le quartier, quelle sera la stratégie pour atteindre les cibles de la Vision de l'arbre surtout si on coupe des arbres dans le boisé des Châtels?

Biodiversité et qualité de vie

4. Comment peut-on disqualifier des milieux naturels, affirmer qu'ils ne sont pas d'intérêt à la conservation alors qu'ils rafraichissent l'air ambiant, améliorent la qualité de l'air, diminuent les risques d'inondation et abrite une grande biodiversité? Sur quelles études la Ville se base-t-elle pour affirmer que détruire 30%, 40%, 50% de ces milieux naturels n'entraînera aucune conséquence, aucun impact sur la qualité de vie des citoyen-nes et aucun impact sur la biodiversité? Et ce, en considérant qu'il y aura davantage d'événements météorologiques extrêmes...

5. Avec la construction de zones industrielles ou résidentielles, de nouveaux îlots de chaleur seraient créés dans le secteur. Étant donné les impacts de ceux-ci sur la santé mentale et physique des gens, quelles solutions compensatoires ont été envisagées?

6. Ces milieux naturels sont un milieu de vie de nombreux animaux dont le cerf et le renard qui sera altéré. Comment la Ville assurera la protection de ces animaux et comment entend-elle éviter que ces animaux deviennent un danger pour les populations et les routes avoisinantes?

Corridor écologique

7. Selon notre compréhension, un corridor connecte des noyaux de conservation, différents milieux de vie permettant à la faune de se déplacer et à la flore de se disperser. Mais, où sont les milieux de vie? Seront-ils suffisamment grand pour la survie de la biodiversité?

8. Est-ce que des avis de biologistes se montrent favorable à l'établissement de corridor écologique sous les lignes de hautes tensions? Et sans noyau de vie?

Besoins industriels

9. Selon ce qu'on peut lire dans le PRMHH (page 89), les besoins en superficie d'espaces manquants pour le développement industriel sont évalués à 0,5 km². Pourquoi la Ville de Québec s'empresse-t-elle de poursuivre son développement industriel dans ce riche milieu naturel, alors qu'il y a actuellement encore des espaces disponibles ou à optimiser et que seulement 0,5 km² sont manquants pour les 10 prochaines années?

10. Dans le quartier, on retrouve 2 centres d'achats, Place de l'Ormière et Carrefour Neufchâtel, avec de grands espaces de stationnements inutilisés. Pourquoi ne pas repenser ces milieux pour accueillir du résidentiel ou des entrepôts au lieu de détruire un milieu naturel?

GES

11. Sur quelle base pouvez-vous prétendre que de développer de l'industrie dans ces milieux naturels sera positif pour réduire les GES alors qu'il n'y a pas de bilan carbone calculé? Ce bilan carbone devrait tenir compte des capacités de captation du carbone des milieux boisés et surtout des milieux humides ainsi qu'une étude origine-destination des travailleurs qui pourraient y travailler.

12. Quand vous dites que les industries doivent rester à Québec pour éviter des GES, vous ne pensez pas que les travailleurs vont s'installer à Val Bélaire, Shannon, Ste-Catherine pour venir travailler puisque facile d'accès par l'autoroute Henri IV donc produire plus de GES?

Croissance infinie

13. Le secrétaire général des Nation Unis, Antonio Gueteres, nous dit que « L'effondrement climatique a commencé ». Les scientifiques nous disent qu'il faut changer nos modes de vie, nos façons de consommer, de se déplacer, de s'alimenter, de se divertir, etc. et ce de toute urgence. Le développement industriel doit évidemment aussi être complètement repensé. En 2024 on ne peut plus penser en termes de croissance économique infinie. Est-ce que les économistes de la Ville sont conscients que les milieux naturels ont aussi des retombées économiques, que la vie est en train de disparaître et qu'il faut à tout prix éviter de détruire des milieux naturels?

14. Les spécialistes du développement économique ont-ils évalué la valeur des services écologiques rendus par la présence des milieux naturels pour la collectivité (de l'ordre de 20M\$ par année selon une étude disponible sur le site de la CMQ)?

Références

1. Ville de Québec (2021). Place aux arbres : Bilan 2015-2020. Chantiers 2021-2025 de la vision de l'arbre. 42 p.
2. Ville de Québec (2023). *Projet de plan régional des milieux humides et hydriques*, Agglomération de Québec, 222 p. <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/environnement/milieu-humides/docs/Projet-Plan-regional-des-milieux-humides-et-hydriques-Aggl-Qc.pdf>
3. Organisme des bassins versants de la capitale (2018). *Réflexion sur l'aménagement de l'Espace d'innovation Chauveau*, Québec. p. 19.
4. Wood, S.L.R., Dupras, J., Bergevin, C., Kermagoret, C. (2019). *La valeur économique des écosystèmes naturels et agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent*. Ouranos. 75 p. <https://cmquebec.qc.ca/actualites/depot-de-letude-sur-la-valeur-economique-des-ecosystemes-naturels-et-agricoles-dans-la-region-est-evaluee-a-11-milliard-par-annee/?fbclid=IwAR2I6DUqCyanvFDvxEcplIvedgHBOBgU8OPoZ4LBWiZOohDb9VGSBU02IDw>
5. Bergevin, C. (2020). *La valeur économique des écosystèmes naturels et agricoles de la communauté métropolitaine de Québec, une étude de cas*, Université du Québec en Outaouais, 150 p. https://di.uqo.ca/id/eprint/1154/1/Bergevin_Caroline%20_2020_memoire.pdf
6. Landry, J., Rochefort, L. (2012). *The drainage of peatlands: impacts and rewetting techniques*, Université Laval, 53p. https://www.yumpu.com/en/document/read/43577672/the-drainage-of-peatlands-peatland-ecology-research-group#google_vignette
7. Quinty, F., LeBlanc, M.-C., Rochefort, L. (2020). *Peatland Restoration Guide – Planning Restoration Projects*. PERG, CSPMA et APTHQ. Québec, 24 p. https://peatmoss.com/wp-content/uploads/2023/05/Guide_4.1_Planning_Restoration_ANG_Web.pdf
8. Bryan, G., Henshaw, B. (2013) *Quand l'habitat est-il suffisant ?* 3e édition. Environnement Canada, Service canadien de la faune, Toronto, 138 p. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.685600/publication.html>
9. eBird (2024). Boisé des Châtels, eBird: An online database of bird distribution and abundance [web application], Cornell Lab of Ornithology. <https://ebird.org/hotspot/L6666165>
10. Hilty, J., Worboys, G.L., Keeley, A., Woodley, S., Lausche, B., Locke, H., Carr, M., Pulsford I., Pittock, J., White, J.W., Theobald, D.M., Levine, J., Reuling, M., Watson, J.E.M., Ament, R., et Tabor, G.M. (2020). *Lignes directrices pour la conservation de la connectivité par le biais de réseaux et de corridors écologiques*. Lignes directrices des meilleures pratiques pour les aires protégées No 30. Gland, Suisse : IUCN. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-030-Fr.pdf>